Séance du Conseil Municipal du 01/09/2022

N° délibération	Intitulé	Vote
2022-105	Consultation citoyenne - Piscine	Rejeté POUR : 14 CONTRE : 15
2022-106	Fermeture à titre conservatoire d'un service public municipal	Adopté à la majorité POUR : 15 ABSTENTION : 2
2022-107	Mise en place d'une convention d'entente portant sur la participation des communes d'AUBY et WAZIERS à la gestion et l'exploitation de la piscine Michel Flacheron d'AUBY	Adopté à la majorité POUR : 15 ABSTENTION : 2
2022-108	Entente intercommunale : Désignation des élus siégeant au sein de la conférence	Adopté à l'unanimité
2022-109	Délibération autorisant le Maire à passer une convention de mise à disposition pour trois fonctionnaires territoriaux	Adopté à la majorité POUR : 15 ABSTENTION : 2
2022-110	Ressources Humaines : Création de postes	Adopté à l'unanimité
2022-111	Ressources Humaines : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	Adopté à l'unanimité
2022-112	Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Adopté à l'unanimité
2022-113	Classes découvertes 2023 – Sessions et participation financière des familles	Adopté à l'unanimité

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Evelyne URBANIAK

Le Président,

Laurent DESMONS

MAIRIE DE WAZIERS 59119

Compte rendu du Conseil Municipal du

Jeudi 1er septembre 2022

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :
MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille. IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : MARGONELLI Catherine (pouvoir à Jocelyne CHARLET), DISASSINI Guy (pouvoir à Geneviève FRASCA), CINQUEMANI Sébastien (pouvoir à Mohamed ZAIR), POULAIN Ophélie (pouvoir à Karim BACHIRI)

Monsieur le Président:
Bonsoir à toutes et à tous. Il est 18 h 30. On va pouvoir ouvrir le conseil municipal du 1er septembre. J'allais dire enfin. Il y a un public nombreux. On va pouvoir avoir le même niveau d'information pour tous, c'est une bonne chose. Je vais d'abord vous indiquer que Madame Margonelli a donné pouvoir à Madame Charlet. Monsieur Disassini a donné pouvoir à Madame Frasca. Monsieur Cinquemani a donné pouvoir à Monsieur Zaïr. Madame Poulain a donné pouvoir à Monsieur Bachiri. Le quorum est largement atteint, on va pouvoir ouvrir la séance. J'en profite pour vous expliquer qu'on a un nouveau système de micro. C'est assez simple. Pour les conseillers municipaux, il suffit d'appuyer sur le bouton en bas à droite pour prendre la parole et la rendre. Vous avez une petite lampe rouge qui s'allume, sauf sur un micro qui est là. Vous le voyez sur l'écran également. On a un enregistrement de back-up. Même si ça ne fonctionne pas, on va quand même démarrer.

Je vous demanderai un grand silence, on est assez nombreux.

Je voudrais qu'on entame ce conseil municipal par une minute de silence. Nous avons une employée municipale, Martine Pecqueur, qui est décédée, qui a succombé à la maladie récemment. Nous avons également Monsieur Henri Pruvost dit Mon oncle qui a donné son nom à un bâtiment municipal. Pour ces deux personnes, j'aimerais qu'on puisse se recueillir une minute. Merci.

Je vous remercie.

Monsieur Michon… Je vais peut-être demander qu'on valide le secrétaire de séance avant que vous puissiez intervenir.

Désignation du secrétaire de séance
Est-ce que Madame Evelyne Urbaniak est OK pour l'être ? C'est acté.

Monsieur le Président:

Allez-y, Monsieur Michon.
Allez-y, ça fonctionne.

Monsieur Michon:
Monsieur le Maire, je vous demanderai la possibilité de faire une suspension de séance immédiatement avant d'entamer les débats.

Monsieur le Président:
Vous pouvez en indiquer la raison ?

Monsieur Michon:
Je dois consulter les gens de l'opposition sur un problème dont je viens de m'apercevoir.

Monsieur le Président:
On fait une suspension de séance de deux minutes, ça vous va ?

Monsieur Michon:
Cinq minutes.

Monsieur le Président:
Cinq minutes.

Monsieur Michon:
Merci.

Monsieur le Président:
L'ensemble des conseillers municipaux a rejoint l'assemblée, donc on va pouvoir rouvrir la séance. J'imagine que vous avez une déclaration, Monsieur Michon ? Allez-y.

Monsieur Michon
Je voulais, Monsieur le maire, vous faire remarquer que, dans cette assemblée, votre courte majorité n'est même plus une majorité, elle est une minorité, puisque vous n'êtes que 13 présents à ce conseil municipal. Pour avoir un quorum, il vous faut 15 présents. C'est-à-dire que si, maintenant, nous décidions de quitter la séance, vous ne pourriez pas tenir le conseil municipal. Je pense qu'il faut que vous en ayez conscience, de ce qu'on dit, de ce qu'on vous explique depuis un certain temps, qu'il est un peu compliqué de gérer une municipalité avec une aussi courte majorité et que vous devriez beaucoup plus nous écouter. Alors, par souci, à la population qui s'est déplacée fortement ce soir, et on ne veut pas les prendre en otage, on ne veut pas dire : "Bah voilà…", ils attendent aussi des résultats, ils attendent d'être mis au courant de ce qui va se passer. Il en va de même pour le personnel, puisqu'il y a pas mal de membres du personnel qui se posent des questions, nous avons décidé de rester et nous espérons que notre geste actuel vous interpellera pour prendre de bonnes positions.

Monsieur le Président:
Merci pour cette explication. J'ai bien conscience, effectivement, qu'il faut un tiers… Enfin, que vous représentez plus d'un tiers du conseil municipal et que vous pouvez, à vous seuls, faire qu'on n'ait pas le quorum. Aujourd'hui, on a deux personnes qui ont donné des pouvoirs. Voilà, après, c'est du théâtre ce que vous êtes en train de faire, mais j'ai bien conscience qu'il vous faut le faire… Vous êtes à 12.

Monsieur Michon
Vous n'avez rien compris…

Monsieur le Président:
Mais non, mais attendez.

Monsieur Michon
… à ma déclaration.

Monsieur le Président:
Oui, on va en reparler de vos déclarations, Monsieur Michon, on va en reparler. Oui, tout à fait.

Monsieur Michon
Allons-y.

Monsieur le Président:
Monsieur Moreaux avait une remarque.

Monsieur Moreaux:
Mesdames et Messieurs de l'opposition, au dernier conseil municipal, vous nous avez insultés, menacés, malmenés. Vous faites intervenir le public indirectement. Je vous rappelle l'article 13 du règlement du conseil municipal : "Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites." De plus, dans votre courrier aux habitants du mois de juillet, vous nous demandez d'avoir un esprit républicain, alors que cela implique le respect de chaque partie, ce que vous n'avez surtout pas envers nous. Vu les faits, si vous réitérez vos propos, nous demanderons, nous, adjoints, délégués adjoints et conseillers, l'intervention de monsieur le maire afin que cela cesse par tous les moyens. Alors, respectez-nous, tout simplement.

Monsieur le Président:
Monsieur Michon et on passera à l'ordre du jour proprement dit. Votre micro était resté ouvert, d'ailleurs.

Monsieur Michon
Il y a beaucoup d'amalgames de faits dans la déclaration de monsieur Moreaux. Je voudrais lui faire remarquer que, quand j'entends le maire lui-même dire qu'on fait du cinéma ce soir, ce n'est pas non plus pour rehausser cette assemblée, Monsieur Moreaux.

Monsieur Moreaux:
Ce n'est pas une insulte.

Monsieur Michon:
Si. C'est quoi, faire du cinéma ? Pour vous, c'est quoi faire du cinéma ?

Monsieur le Président:
On ne sera pas d'accord là-dessus, on va enchaîner sur l'ordre du jour, s'il vous plaît.

Monsieur Michon:
D'accord. On y reviendra.

Approbation du procès verbal du 30 juin 2022

Monsieur le Président:
Le point du secrétaire étant passé, nous avons l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin, assez copieux, puisque le sujet qui est à l'ordre du jour d'aujourd'hui, la piscine, a déjà été pas mal évoquée à ce moment-là. Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon
Monsieur le maire, dans le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal, à la page 46 et après, vous dites après moi, vous parlez, dans L'Observateur du Douaisis du jour, du fait que je serais un démolisseur : "Moi, je récupère des choses que vous avez laissées pourrir ici et je dois les gérer cas par cas." Vous avez raison, Monsieur Moreaux, une désapprobation du public. Pour rectifier exactement, je vous dis : "Je vous demande un état des lieux contradictoire, Monsieur Desmons, et on va se marrer." Vous me répondez : "Vous étiez là pendant 30 ans, vous ne l'avez pas fait." Je vous propose de le faire. Puisque je ne l'ai pas fait, au moins, ce sera fait et ce sera inscrit au procès-verbal.

Monsieur le Président:
Attendez, Monsieur Michon, je vais vous couper. On est là pour approuver le procès-verbal, s'il est rédigé correctement, et s'il tient compte des débats. Vous êtes en train de refaire un débat ou de refaire votre bilan, vous ferez une communication à vos frais et pas ici, en séance de conseil municipal.

Monsieur Michon:
Vous pouvez dire ce que vous voulez, je n'ai jamais le droit de vous répondre.

Monsieur le Président:
Si, vous prenez le droit, mais on n'est pas sur ce sujet-là aujourd'hui.

(inaudible)

Monsieur le Président:
Vous l'écrirez, vous ferez une déclaration, vous ferez une vidéo. Pardon ?

Monsieur Michon:
Vous me rendrez la parole après.

Monsieur le Président:
On aura sans doute l'occasion, vous pourrez défendre votre bilan à ce moment-là. Là, on est sur l'approbation du PV du 30 juin. Là-dessus, est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce qu'il y a des phrases qui sont incorrectement formulées ? Je sais que, sur la page 34 et 37, il manque l'intitulé de la personne qui a pris la parole. Ce sera corrigé avant la version mise en ligne.

Monsieur Michon:
Moi, en ce qui me concerne, comme je ne peux pas répondre à ce que vous dites dedans, je ne voterai pas ce procès-verbal.

Monsieur le Président:
D'accord, vous ne votez pas. Il n'est pas conforme à ce qui a été dit ce jour-là ? Vous pourrez réécouter la bande, si vous voulez. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur la forme, sur le fond ?

Monsieur Michon:
Encore une fois, vous déformez mes paroles.

Monsieur le Président:
Mais non.

Monsieur Michon:
C'est extraordinaire. Je n'ai pas dit…

Monsieur le Président:
Vous êtes un spécialiste de la déformation de parole.

Monsieur Michon:
Je n'ai pas dit qu'il n'était pas exact. J'ai dit : "Compte tenu que vous ne me permettez pas de m'expliquer sur votre déclaration, je m'abstiens sur ce procès-verbal."

Monsieur le Président:
C'est enregistré. C'est une explication.

Monsieur Michon:
Ne dites pas une chose que je n'ai pas dite.

Monsieur le Président:
D'autres remarques sur le PV ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri:
Bonsoir à toutes et tous, pour ceux que je n'ai pas salués. J'ai deux remarques sur ce PV. Tout d'abord, sur la page 24, Madame Poulain, vous avez fait la remarque sur la conformité (inaudible) de la restauration scolaire, combien vous avez avancé, vous citez la CNIL, qui a rendu ses conclusions. Il y a un document qui va vous être distribué, pour les élus, bien sûr, j'en remettrai un aussi à la presse.

Monsieur le Président:
Les conseillers municipaux n'ont pas à distribuer de document en conseil municipal aux autres conseillers. Je vous remercie.

Monsieur Bachiri:
On va le faire.

Monsieur le Président:
Non, Monsieur Bachiri, vous n'allez pas le faire.

Monsieur Michon:
Vive la démocratie.

Monsieur Bachiri:
Je peux quand même finir ?

Monsieur le Président:

Finissez votre intervention.

On va faire une suspension de séance. On va discuter de comment on gère la suite de ce conseil municipal. On va discuter de ce que vous êtes en train de faire, Monsieur Bachiri. Suspension de séance de cinq minutes.

Monsieur le Président:
Allez, on va reprendre la séance après cette interruption. Je fais écho à vos propos, Monsieur Michon, vous parliez de respect. On ne respecte pas mes consignes ici en distribuant un document. Le public est venu nombreux, il a besoin d'explications. Mais je fais écho aux propos qui ont été tenus par monsieur Moreaux, s'il se passe encore le moindre incident comme ça, on passera à un autre registre. Monsieur Bachiri, voici votre explication sur ce point de la page 24 et puis, on enchaîne.

Monsieur Bachiri:
Je continue sur la page 24 (inaudible). Je disais que vous avez reçu un courrier, Monsieur Desmons, si vous l'aviez envoyé aux élus, on n'aurait pas à le distribuer ce soir. La question qui se pose, pourquoi je vous fais la remarque, c'est que ce que vous avez discuté au conseil municipal du mois de juin s'applique aujourd'hui, parce que c'est le 1er septembre. Est-ce que oui ou non vous avez pris en considération ce qui a été mis sur ce document ? Si oui, je veux une réponse ce soir. Ou si c'est non, vous n'avez pas eu le temps de le faire, je vous demande de le suspendre.

Monsieur le Président:
Pour que tout le monde sache ici ce qui s'est passé. Madame Poulain a porté plainte auprès de la CNIL parce qu'il manquait une phrase comme quoi les parents autorisaient à ce qu'on puisse collecter les données dans le cadre du règlement intérieur de la restauration scolaire. Les parents savent très bien les données qu'ils donnent au niveau de la mairie. C'est vraiment de la procédure pour refaire de la procédure, comme tout ce qui est en train de se passer depuis quelques semaines et quelques minutes, j'allais dire. Là-dessus, on est vraiment tranquilles. Et vous cherchez la petite bête et des petites bêtes comme ça, vous allez en trouver évidemment. Là-dessus, je n'ai pas plus de commentaires à vous faire, sauf qu'un conseil municipal qui porte plainte contre sa Ville, je suis passé par là, c'est qu'à un moment donné, c'est qu'on ne cherche même plus le dialogue. C'est dommage, il faut le retrouver.

(inaudible)

Vous le reconnaissez.

Monsieur Bachiri:
Je peux continuer ?

Monsieur le Président:
Monsieur Michon, je vous ai tendu plein de fois la main, vous ne l'avez pas prise. Maintenant… Monsieur Bachiri, allez-y, terminez.

Monsieur Bachiri:
Je crois qu'aujourd'hui (inaudible). Pour finir sur ce document, elle n'a pas attaqué la Ville, elle a protégé d'abord les enfants. Ce (inaudible). Deuxième point que je voulais vous demander de rectifier, Monsieur Desmons, c'est la page huit. Il y a un propos, des propos qui vous sont attribués.

Monsieur Michon:
C'est : "Au terme de la saison estivale, ce sont 250 personnes qui ont perdu la vie dans l'eau pendant les grandes vacances. Ce sont des noyades de l'été 68 qui ont été l'élément déclencheur d'une prise de conscience nationale qui s'est traduite par un acte politique fort qui est, vous le savez, le plan Mille piscines." Aujourd'hui, Monsieur Desmons, vous (inaudible), Karim l'a dit tout à l'heure, c'est bien un acte politique majeur que de fermer notre piscine". Comme ces propos étaient les vôtres…

Monsieur le Président:
Je vais vous couper. Effectivement, ça fait partie de ce que je disais tout à l'heure à la page 34, 57 et la page huit, ce sont les propos de madame Poulain.

Monsieur Bachiri:
(inaudible), c'est pour ça que je me permets de vous le dire. (Si vous l'aviez dit), je ne l'aurais pas fait. Je terminerai mon intervention là-dessus, si ça avait été le cas, on ne serait pas réunis ce soir pour discuter de la fermeture. On serait alignés. Par contre, comme c'était bien madame Poulain qui parlait, nous avons hâte, j'ai hâte en tout cas, que le président prenne un "e". Comme ça, ça voudra dire qu'on a changé et mis fin au (inaudible).

Monsieur le Président:
Parce que c'est la vraie question que vous voulez poser aux habitants. La piscine, c'est un prétexte. Non, mais c'est vrai que c'est un leitmotiv. Ces remarques étant faites, on passe au vote sur l'approbation du PV. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Agir pour Waziers. Qui est pour ? Les 23 autres personnes.

2022-105 Consultation citoyenne piscine

Monsieur le Président:
Nous avons ensuite la consultation citoyenne sur la piscine. J'explique un peu le processus. Dans une commune, un 10e des électeurs inscrits sur les listes électorales peut s'inscrire, signer un registre pour poser une question qui sera mise à l'ordre du jour d'un conseil municipal. Et ensuite, le conseil municipal se prononce sur la suite à donner à cette consultation. C'est l'article L. 01112. À savoir que la loi 3DS de février 2022 a baissé le niveau, il fallait 1/5ème auparavant. Maintenant, on est à 1/10ème des électeurs. On a reçu le 17 août une pétition signée par 862 électeurs de la commune avec comme titre:"Organisation d'une consultation des électeurs wazierois sur la convention entre les villes de Waziers et d'Auby visant la mutualisation de la piscine d'Auby qui entraînerait la fermeture de la piscine de Waziers". Je voudrais peut-être déjà voir sur le processus de ces signatures. Je pense qu'on a relevé certaines choses qui ne sont pas anodines. Je vais laisser la parole à mes adjoints là-dessus.

Madame Charlet:
Bonsoir à tous. Concernant votre pétition sur la consultation Initiative citoyenne. En premier lieu, je m'adresse au groupe Agir pour Waziers. Fin juillet, vous vous êtes invités à la sortie du centre aéré Duclos. Vous avez interpellé les parents concernant la fermeture de la piscine. Prétextant la mise en place d'une réunion publique sur le sujet, vous avez récolté les noms, les adresses mais aussi les signatures de nombreuses personnes. Sauf que les personnes en question n'ont jamais été contactées. La réunion n'a jamais eu lieu et vos explications n'ont jamais été données à qui que ce soit. Vous leur avez extorqué tout simplement les signatures juste pour servir votre cause et obtenir des signatures.

Sérieusement, pensez-vous que votre démarche et façon d'obtenir des signatures aient été

honnêtes et démocratiques ? Maintenant, je m'adresse au deuxième groupe d'opposition “les engagés” qui en fait, n’en font qu'un, la démarche n'est guère mieux. La piscine qui a plus de 50 ans, vous prétendez faire des travaux en laissant les enfants dans les bassins. Là aussi, c'est irresponsable et démagogique.

En conclusion, quand on fait ces constats, qui ne sont pas les seuls, on peut s'interroger sur la valeur démocratique de votre démarche. Et autre chose, toute cette mobilisation n'est-elle pas qu'un prétexte ?

Monsieur le Président:
Monsieur Dogimont a peut-être quelques compléments d'information là-dessus.

Monsieur Dogimont:
Merci, Monsieur le Maire. Je rappelle encore le nom, c'est : Organisation d'une consultation des électeurs wazierois sur la convention entre les villes de Waziers et d'Auby visant à une actualisation de la piscine d'Auby qui entraînerait la fermeture de la piscine de Waziers. Quand j'ai vu la pétition, j'ai regardé les noms qui apparaissaient ne serait-ce que dans ma rue. J'ai été tout de suite interpellé par un nom et je suis tout de suite allé voir cette voisine. Je me suis dit : "Elle va peut-être beaucoup mieux. Elle est peut-être capable maintenant de répondre à la porte." Cette personne est atteinte d'Alzheimer très grave. Bien sûr, quand j'ai frappé à la porte, c'est son aide ménagère qui était présente. Son mari absent parce qu'il va faire les courses, il en profite. Et cette femme, elle m'a vraiment confirmé que c'est impossible que cette dame puisse mettre une signature. Elle est en chaise roulante ou alitée et elle ne se dirige jamais vers la porte. Je voudrais voir qui s'est dirigé vraiment sur ce numéro. Je prends la presse à témoin, s'ils veulent le numéro de ma maison et qu'on puisse y aller. D'ailleurs les voisins à côté, je me suis dit : "Je vais aller voir d'autres voisins pour savoir comment on leur a présenté. Est-ce qu’au moins, on leur a donné le nom de votre pétition." Non, on a juste dit : "Signez, c'est pour éviter la fermeture de la piscine." À aucun moment on n'a parlé d’Auby. Ne serait-ce qu'à la limite, on aurait parlé d'une mutualisation avec Auby, à aucun moment. J'ai dit : "On vous a fait signer quelque chose et on vous a juste dit c'est la fermeture. Sauf que ça ne se résume pas juste à ça." Et quand on fait ça aussi à une sortie d'école en essayant d'avoir un maximum de signatures en quelques secondes, je ne pense pas que vous ayez expliqué le fond du problème. C'est pour ça que votre concertation, votre demande de consultation citoyenne, vraiment vos signatures, j'estime que vous les avez obtenues d'une façon vraiment très malhonnête.

Monsieur le Président:
Je vais compléter. Merci pour ces explications. On retrouve aussi pas mal de signatures où on voit très clairement que c'est huit fois la même personne qui a signé le même nom de famille pour les huit personnes ou la personne qui a signé pour son neveu ou pour sa mère ou pour son fils, etc. De toute façon, il fallait 492 signatures, elles y sont. Vous en avez ramené 862. Mais comme le disait monsieur Dogimont, de toute façon, les gens, vous ne leur avez pas posé la vraie question. Si c'était encore ce qui est écrit comme phrase que vous avez effectivement en haut du document, mais les gens vous écoutent et après, ils signent vite fait. Ils ne lisent pas toutes les petites lignes parce qu'en plus il y a plein de notions sur la RGPD, ça noie un peu la question dans tout le reste. Les gens, si vous étiez allés leur poser la question, "Est-ce que vous êtes pour ou contre une piscine à Waziers ?", j'avais déjà la réponse. La piscine à Waziers, tout le monde en veut. Vous étiez sûrs de faire 4 900 signatures. Vous avez trompé les habitants en allant leur poser ces questions-là. Nous, ce qu'on veut ici dans ce conseil municipal est la solution et j'ai toujours eu le même discours depuis le 13 juin. Monsieur Mascarte, Madame Poulain, Monsieur Cinquemani

étaient là, Monsieur Michon était sur la campagne des législatives de Monsieur Brunel, j'ai toujours eu le même discours. C'est-à-dire qu'on a une possibilité de mutualiser avec Auby. Ça va nous laisser le temps de travailler. Après, je l'ai répété à la presse, mais on a dit que j'avais changé mon discours. Je ne l'ai jamais changé. Monsieur Mascarte, j'en appelle à votre mémoire puisque vous êtes le seul ici à avoir été présent à cette réunion, hormis les adjoints et les élus de la majorité qui étaient là. On a cette explication le 13 juin. Il faut expliquer qu'on est dans une situation de crise énergétique, qu'on a des piscines qui tournent à demi-régime à Auby comme à Waziers, avec des prix de l'énergie qui flambent. On a aussi des petits bouts de béton qui tombent. Ce n'est pas très grave, mais ça peut blesser quelqu'un. Et aujourd'hui, si un des 862 ou un des 7 500, son enfant recevait un petit bout de béton sur la tête, il serait le premier à se plaindre en disant : "Pourquoi vous n'avez pas fermé la piscine ?" Vous avez essayé de précipiter un petit peu la démarche. J'ai dû me justifier auprès de la population alors que, chers conseillers municipaux ici présents, c'est entre nous qu'on doit discuter de tout ça. Je l'avais expliqué, on va travailler sur cette mutualisation, sur faire quelques économies d'énergie, travailler sur un projet pour la piscine. On est sur quelque chose de juridique, je vais revenir sur ça après, de très léger, une convention d'entente entre deux communes, le temps de se poser et de créer une commission municipale qui va travailler là-dessus. Je suis d'autant plus surpris de la démarche puisque quand vous m'avez écrit, Monsieur Michon, parce que j'ai reconnu plutôt votre patte là-dessus, votre courrier du 5 juillet en disant que vous alliez l'envoyer au sous-préfet, vous m'aviez posé quatre conditions. Les quatre conditions aujourd'hui, peu ou prou, sont à l'ordre du jour aujourd'hui. Le 7 juillet, j'ai pris connaissance de votre courrier. Je voulais voir comment vous répondre et voir ce que je pouvais faire, le 7 juillet, donc deux jours après, je vous réponds en vous disant : "Je vais vous apporter une réponse." Et le 8 juillet, contrairement à ce que vous écrivlez dans votre courrier du 5 juillet, vous balancez une vidéo en disant : "C'est bon, on va aller voir les habitants, ils veulent fermer la piscine." C'est complètement faux depuis le début. Je l'ai répété calmement le 14 juin, le lendemain de cette commission au personnel pour expliquer vers où on pouvait aller. Et je vais vous expliquer après le travail qui a été fait cet été là-dessus pour arriver à quelque chose d'intéressant. Il me semble que c'est une bonne solution pour qu'on puisse travailler sur l'avenir de notre piscine. Le 15 juin,avec les représentants du personnel, on a eu une bonne discussion. Je vous en parlerai tout à l'heure. Le 17 juin, assemblée générale de la natation adultes avec qui j'avais pu m'entretenir. Vous avez commencé à essayer de faire le buzz, de solliciter la presse, etc. J'ai voulu tellement vous respecter, que je vous ai informé dès le début que j'allais travailler là-dessus. Mais si, vous faites la tête, Monsieur Michon, mais c'est ça. J'ai peut-être fait une erreur parce que finalement, vous n'étiez peut-être pas sur ce genre de démarche de votre temps, vous sortiez les choses. On les découvre en conseil municipal. On était peut-être moins dans la revendication et la rage qu'ont certains aujourd'hui. Et c'est bien dommage parce que vous avez fait des déclarations sur la piscine au mois de mai l'année dernière, Monsieur Michon, en disant : "Moi, j'aimerais bien que ce genre de sujets, on les voit au calme autour d'une table" et vous avez fait tout le contraire cet été. Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est d'y travailler au calme. Mais, on va rentrer un petit peu dans le juridique et je vais détailler tout ça après,.Une fermeture provisoire à titre conservatoire, c'est un terme un petit peu juridique pour répondre à la remarque de monsieur Zaïr de la dernière fois, c'est-à-dire qu'on va mettre en sécurité pour que ça ne s'abîme pas, garder en eau. On a parlé de vidange, il y a encore de l'eau dans la piscine et elle va y rester évidemment. Et on va travailler dans les mois qui viennent, je vous laisserai la parole après Monsieur Zaïr, sur l'avenir de cette piscine. Je vous ai envoyé un pré diagnostic que le Berim nous a fourni. Ça sera à l'ordre du jour d'une commission qu'on tiendra en octobre pour qu'on voit les choses… On parle de 5,6 millions pour la remettre aux normes, faire toutes les réparations, etc., qui s'imposent. Dedans, il y a des choses qui sont très urgentes, d'autres qui sont plutôt du luxe, du bonus. Mais on va regarder tout ça posément. On va regarder aussi les sources de financement parce que finalement, il y a peut-être un effet positif à tout ce qui se passe aujourd'hui. Vous êtes nombreux, la presse est là, tout le monde s'en soucie. On parle de l'énergie jour et nuit,

j'allais dire, pour essayer de faire des économies à gauche, à droite. Nous, on a le courage à Waziers, à Auby, de travailler en commun sur une solution qui va aussi dans ce sens-là et qui est importante. On voit que l'État est en train de voir pour essayer d'aider les collectivités à travailler sur la rénovation énergétique. J'ai écrit un courrier à la Première ministre hier pour lui demander, par rapport à ses déclarations de dimanche, de nous aider à travailler sur les financements sur l'avenir de la piscine de Waziers. Maintenant, quand j'ai en plus reçu ce rapport du Berim en plus de ce que j'avais, j'avais reçu quelques photos de l'état de la piscine. Je suis allé nager à la piscine d'Auby, vous dites : "Ce n'est plus possible, on ne peut plus envoyer ses enfants à la piscine de Waziers." Voyons si on peut travailler pour mettre en sécurité et sécuriser aussi parce que tout le monde se pose la question en ce moment et c'est ce que j'ai toujours dit depuis le départ, y compris le 13 juin, l'opportunité de travailler avec une belle piscine comme ça, dans le Douaisis, il n'y en a pas 36. Dans un an, on ne l'aura plus. C'est aujourd'hui notre l'état d'esprit. Vous avez voulu faire le buzz, vous avez voulu nous déstabiliser, ça ne marche pas. Les gens, la majorité silencieuse, elle est chez elle aujourd'hui ou elle est ici pour essayer de comprendre. J'espère que j'en ai convaincu un petit peu plus. J'avais fait une lettre ouverte qui disait ça le 15 juillet. J'avais fait une vidéo le 21 juin. Aujourd'hui, c'est la partie juridique de tout ça que je vous propose de mettre au vote et je suis désolé, sans surprise, mais notre groupe ne va pas voter pour mettre en place cette consultation citoyenne parce qu'on pense que c'est aux élus de faire leur boulot, de se mettre autour d'une table, de travailler techniquement sur le dossier et de ne pas aller récupérer une signature devant chez eux en leur ayant raconté des choses qui ne sont pas vraies. Monsieur Mascarte ? Monsieur Zaïr avait demandé la parole avant.

Madame Charlet:
Non, il l'avait demandée avant.

Monsieur le Président:
Monsieur Mascarte, alors ? Monsieur Zaïr ?

Monsieur Zaïr:
Justement, là vous parliez de l'état de la piscine. Quand vous êtes arrivé au pouvoir, il y avait des choses à faire. Là, on parle de 71 000 € pour toutes les réparations de béton, entre guillemets, qui s'en vont à (inaudible), on est d'accord ? Ça, quand on voit le prix, moi, derrière ça ne me choque pas. Ensuite, le problème, c'est qu'au dernier conseil municipal, je vous avais parlé du constat d'huissier qui avait été fait après deux mois d'arrêt. Les photos sont édifiantes. Il y a des fissures partout. Le mettre en sécurité, le bassin (inaudible) tout va bien, mais vous n'allez pas la chauffer, cette piscine ? Oui, non ?

Monsieur le Président:
On va la chauffer a minima pour qu'il n'y ait aucune détérioration.

Monsieur Zaïr:
A minima

Monsieur le Président:
Oui.

Monsieur Zaïr:
J'ai fait venir l'huissier, monsieur Moreaux était là sur la fin. Si on n'avait pas fait ce constat, je peux vous dire qu'au mois de juin, on en reparle de la piscine. Ce ne seront pas cinq millions, ça sera beaucoup plus. Et là, le souci, c'est que si vous la mettez en sommeil, il vaut mieux en faire une neuve, parce que là honnêtement, vous n'allez pas tenir ce truc-là. Moi, je vous le dis maintenant,

techniquement, vous n'allez pas le tenir.

Monsieur le Président:
C'est votre avis, Monsieur Mascarte, on en discutera. Je ne sais pas qui vous désignerez dans votre groupe pour siéger à cette commission. On discutera avec les experts du Berim là-dessus. Quand même, je vais vous dire, 71 000 € pour les réparations de béton, c'est une rustine. Si justement la solution, la décision, c'est d'en faire une intercommunale, de faire une grosse réparation, c'est de l'argent dépensé inutilement. Encore une fois, on est dans un contexte de crise énergétique. On a une belle solution, et je vais la détailler après, pour tous les publics qui sont concernés par la piscine. Mais on va travailler sérieusement sur l'avenir de cette piscine. Je l'ai toujours dit, c'est écrit dans ma lettre aux habitants. C'est celle-là ? Est-ce que c'est une piscine intercommunale ? Et si c'est celle-là, est-ce que c'est tout de suite ? Est-ce que ce sont plus tard de grosses réparations ? Et ça, on aura tout le loisir d'en discuter dans les mois qui viennent.

Monsieur Zaïr:
Parce que ce que je veux dire, c'est qu'il y a des devis sur la table.

Monsieur le Président:
Monsieur Mascarte ?

Monsieur Zaïr:
Je ne sais pas comment faisait votre adjoint aux travaux, mais il y avait des devis. Par exemple, quand on parle de l'interconnexion entre les deux piscines, il y avait un devis de 10 000 € pour faire des peintures époxy. Moi, je ne sais pas pourquoi ça n'a pas été fait parce que la ferraille, elle a continué à se dégrader. Je peux même aller plus loin que ça. Vous demanderez aux gens du service technique, le peintre que j'ai fait venir, un spécialiste de la peinture époxy, il n'avait pas le temps matériel de venir le faire. Il nous a dit : "Regardez, je ne peux pas venir". Par contre, j'explique comment il faut poser les produits. Je vous donne la peinture pour le faire, mais ce seront vos agents qui le feront. Donc je ne sais pas pourquoi ça n'a pas été fait parce que là, forcément, vous faites des photos, deux ans après en disant : "Bah ouais, mais regardez, là ce n'est pas… (inaudible) parce que ce n'est pas bon. Il a dit un mois pour faire les trucs, il parlait des pédiluves à l'extérieur. Donc les pédiluves ce n'est pas les anciennes majorités qui ont fait les pédiluves, c'est vous. En plus, c'était très dangereux parce que c'était haut comme ça. Pour des enfants, je vais vous dire, Ahmed, qui est spécialiste de sécurité, ne met pas ça en place quand les enfants vont à la piscine. Vous nous parlez de sécurité. Par contre, au mois de juillet, au mois d'août, vous n’avez pas eu de remords à envoyer des enfants dans la piscine, en sachant que c'était dangereux. Moi, je ne sais pas. Et ça, il y a des moments où je ne peux pas entrer dans votre processus parce qu'il est malhonnête, entre guillemets, il est malhonnête.

Monsieur le Président:
Il n’est pas malhonnête. OK ! Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte:
Oui, donc je reviens un petit peu sur ce que monsieur Dogimont disait par rapport à la pétition. Ce qu’il faut savoir si on prend le rejet de la pétition, je serai désolé d’avoir, à un moment donné de (inaudible), les premières pétitions étaient ouvertes (inaudible).

Madame Charlet:
Plus loin…

Monsieur Mascarte:
C'est pour que vous m'entendiez mieux Madame Charlet.

Madame Charlet:
Non, mais parlez moins…

Monsieur le Président:
Éloignez-vous un petit peu du micro, ça sera mieux s'il vous plaît.

Madame Charlet:
Parce que ça résonne.

Monsieur le Président:
Ça sature.

Monsieur Mascarte:
Donc je reviens sur la pétition. Il y en a eu une première, qui a été signée par un public tout venant. Ce qui indique que cette pétition signée, était signée à la fois par les Wazierois, mais également par des personnes, c'est-à-dire à l'extérieur de la ville de Waziers. Celle-ci on ne vous l'a pas ramenée, on a encore 1000 signatures au niveau du local. On peut vous la ramener là, mais disons que nous ne vous rendrons rien du tout parce qu'on a eu des extérieurs à l'intérieur. D'où le fait de demander cette consultation citoyenne après ou systématiquement sur une pétition auprès des bureaux normalement, il y avait la notification du problème du bain de nuit, le motif de cette pétition. Croyez-moi, j'ai participé, j'ai fait du porte à porte, je vais vous le dire, j'ai été tapé à la porte (inaudible). Je vous ai vu. Et tout ça pour dire qu'on a passé du temps avec les gens. On n'a pas volé une signature en deux minutes, en trois minutes. Croyez-moi, laissez-moi finir de parler s'il vous plaît ! Laissez-moi finir de parler. Donc moi, ce que je peux vous dire, même sans signature, j'ai passé 10-15 minutes à discuter avec les gens. Et la première chose, c'était la notification qui était sur notre pétition. Ensuite, les gens signaient ou ne signaient pas. Vous pouvez le dire, 862 d'accord. Mais sachez d'avance que c'était la période des vacances. Vous auriez pu en avoir beaucoup plus. Alors maintenant quand vous pinaillez, en disant : "Allez, je vais passer un coup de téléphone à droite et à gauche. Donc j'appelle la population que je côtoie untel, untel." Est-ce que vous l'avez fait également pour le personnel communal qui a signé la pétition ? Je vous pose la question. Est-ce que vous avez interrogé le personnel communal qui a signé cette pétition, Monsieur Desmons ? Qu'est-ce que vous avez à répondre ? Avez-vous interrogé le personnel signataire de la pétition ?

Monsieur le Président:
Alors, je vais donner la parole à monsieur Dogimont, mais là-dessus effectivement, il y a quelques employés municipaux qui sont habitants de la ville et qui se sont positionnés là-dessus. Mais c'est leur vie privée, je n' ai pas questionné. Ce dont on parle là, ce sont des témoignages spontanés qu'on nous a donnés. Monsieur Dogimont. Mais encore une fois, de toute façon, le nombre… Qui vole un œuf, vole un bœuf. Non, mais c'est bon. Vous l'avez fait sur quelques personnes. Mais de toute façon, en ayant posé la mauvaise question, vous me le présentez comme ça, tout le monde n'a pas eu la même rigueur. J'ai entendu des témoignages. "Alors oui, de toute façon voilà, il commence par ça. Et puis il va faire ci, puis il va faire ça, etc." Donc c'est clairement, ça a été pour certains un référendum anti-Desmons, anti-équipe Desmons . Monsieur Dogimont.

Monsieur Dogimont:

Oui, je vais intervenir spécialement parce que… Monsieur Mascarte, voilà, j'ai reçu des messages le jour où vous étiez à la sortie des écoles parce que j'avais des mamans qui étaient choquées de la façon dont vous interpelliez les gens et de la façon dont vous les obligiez à la signer. J'étais choqué. J'ai reçu des messages, je peux les montrer à la presse s'ils veulent, vraiment, tellement la façon de vouloir extorquer les signatures était du forcing.

Monsieur Mascarte:
Monsieur Dogimont, on va continuer ce débat. La première pétition, elle est peut-être signée le lundi, le dernier jour de l'école, mais à l'avant-dernier jour d'école., on a simplement demandé, demandé à monsieur (inaudible) par exemple, c'est-à-dire si les gens voulaient bien signer cette pétition contre la fermeture de la piscine et la mutualisation, c'est-à-dire une convention avec Auby. Ça, c'est le premier point. Deuxième point, quand vous dites… Non, on va arrêter Monsieur Dogimont, vous êtes de mauvaise foi.

Monsieur Dogimont:
Alors, je ne suis pas de mauvaise foi. Je peux même vous le prouver, Monsieur Mascarte.

Oui. Je vous l'ai dit, j'ai reçu des messages, je vous les montre à la presse s'ils veulent. En disant que monsieur Mascarte était devant la sortie des écoles. Et en plus, vous disiez : "Il faut signer-là, c'est là que vous signez madame".

Monsieur Mascarte:
Monsieur Dogimont, c'était la première pétition, la première pétition…

Monsieur Dogimont:
Ça excuse ?

Monsieur Mascarte:
Comment ?

Monsieur Dogimont:
Ça excuse comme c'était un peu…

(inaudible)

Ce n'est pas grave si vous étiez…

Monsieur le Président:
Allez…

Monsieur Mascarte:
Par rapport à la prévision, c'est-à-dire à la fermeture d'une piscine et cette convention… (inaudible)

Monsieur le Président:
On va reprendre le cours des débats.

Monsieur Dogimont:
(inaudible) qui vous voulez.

Monsieur le Président:

On va reprendre le cours…

Monsieur Dogimont:
La plupart du public me connaît et ils sait très bien que je ne suis pas de mauvaise foi.

Monsieur le Président:
Je voudrais en profiter pour remercier le public qui fait preuve d'un calme. Je vous remercie vraiment là-dessus de ne pas montrer de marques d'approbation, de désapprobation, ça avait été indiqué tout à l'heure. J'espère que ça restera comme ça. Alors, Madame Tabet, qui avait demandé la main auparavant. Monsieur Michon si vous étiez demandeur auparavant, allez-y !

Monsieur Michon:
Voilà. Quand on affirme des choses comme ça, il faut être très précis, Madame Charlet vous dites qu'on a discuté avec les gens à l'entrée du centre aéré. C'est bien ça ?

Madame Charlet:
Vous êtes rentré, oui.

Monsieur Michon:
À la sortie.

Monsieur le Président:
Carrément à l'intérieur de l'enceinte.

Madame Charlet:
À l'intérieur de l'enceinte.

Monsieur Michon:
Et donc non, c'était à la sortie. Ce n'était pas à l'entrée, c'était à la sortie. Donc vos informations ne sont pas bonnes. Je peux vous le dire parce que j'y étais, et c'est moi que vous accusez. J'ai pris le temps de discuter avec les gens du pourquoi et du comment de la pétition. Je peux même vous dire, et vous le savez, vous avez sur cette feuille-là, j'ai dit à certaines personnes : "Mais vous ne pouvez pas signer cette pétition parce que vous n'êtes pas inscrites sur les listes électorales de Waziers, vous êtes extérieurs à la ville". Elles ont absolument voulu signer parce que leurs enfants viennent à l'école à Waziers ou au centre aéré à Waziers. Donc j'ai fait mon travail correctement. J'ai donné les bonnes explications. Première remarque. Deuxième remarque excusez-moi, Monsieur Desmons, vous êtes vraiment méprisant avec une grande partie de la population pour les prendre pour des "gloglo" parce qu'on leur dit un truc, ils signent sans regarder, sans lire, sans s'inquiéter. Alors il y en a peut-être quelques-uns. Mais entre nous, 862 signatures que vous avez recueillies, il en faut 494 pour que la consultation puisse avoir lieu. Vous pouvez y aller. Pour les preuves imparables, vous allez bien vous amuser et vous passerez beaucoup de temps. Ensuite, je rappelle qu'effectivement, dès le mois de mars-avril, c'est-à-dire y compris au budget, nous allons poser la question de la piscine. Par contre, vous ne répondez pas. Vous dites : "On y travaille". Il paraît que vous travaillez sur les écoles de Notre-Dame, mais on n'a plus de nouvelles mais vous y travaillez. Et puis après, vous nous reprochez de déclencher les choses. Oui, mais en vrai, vous ne travaillez pas tout seul dans votre coin. Mais peut-être que si vous nous aviez mis tout de suite autour d'une table, on n'aurait pas ce problème-là. Maintenant, si vous le permettez, je vais quand même donner mon avis sur la consultation, puisque c'est quand même l'objet du vote qui va avoir lieu derrière. Donc voilà, je voudrais m'adresser particulièrement, mes chers

collègues de la majorité, et c’est à vous tout particulièrement que nous nous adressons ce soir. C'est la première fois depuis les élections municipales de 2020 et les péripéties qui ont suivi que vous avez une occasion extraordinaire de pouvoir vérifier si vous êtes toujours en adéquation avec ce que pensent les Waziroises et les Wazierois sur un sujet particulièrement sensible et non pas déclaré comme tout à l'heure, “c'est à nous de régler”. Cette possibilité, je le rappelle, a été créée par la loi 2004-809 du 13 août 2004, c'est l'article 122 et modifié par la loi 2022-217 du 21 février 2022. Dans le cadre de la simplification de l'action publique locale, les parlementaires se sont penchés sur le cadre législatif applicable aux pétitions et consultations locales d'initiative citoyenne, actuellement régies par l'article L-1112-16 du Code général des collectivités territoriales. Face au constat d'une faible utilisation des dispositifs de démocratie citoyenne au niveau local, les parlementaires ont décidé, en abaissant le seuil d'électeurs nécessaires pour déclencher une consultation d'initiative citoyenne, en passant de 1/5ème à 1/10ème des inscrits sur les listes électorales dans les communes. Vous l'avez dit vous-même tout à l'heure. Il était également proposé de permettre aux citoyens de soutenir plus d'une consultation par an, puisqu’avant ils pouvaient signer une seule demande de consultation. Maintenant, ils peuvent le faire une fois par trimestre. La meilleure prise en compte de l'avis exprimé par les citoyens dans le cadre des consultations citoyennes ou d'un référendum local et sur un élargissement des possibilités de différenciation pour les collectivités les plus ambitieuses dans ce domaine n'ont pas reçu un avis majoritaire des parlementaires. Ce qui est clair, c'est que le législateur a mis en place cette possibilité pour que les citoyens puissent s'exprimer tout au long du mandat, à raison de quatre fois par an, sur des sujets concernant la vie de la collectivité. Nous pensons que la fermeture de la piscine répond parfaitement à l'éthique qui a conduit le Parlement à permettre cette consultation, même s'il n'est pas allé au bout de sa démarche en laissant à la majorité la possibilité de décider au-delà de l'avis de la population. Vous êtes majoritaire et vous pouvez le faire à deux niveaux. Avant de connaître l'avis de la population, en refusant l'organisation d'une consultation citoyenne, après le résultat de la consultation citoyenne, mais permettez-moi un tout petit rappel chronologique avant de conclure. Oui à la commission des finances du 13 juin, vous annoncez la fermeture de la piscine sous prétexte de l'augmentation des prix de l'énergie et du décret du 23 juillet 2019 qui prévoit pour les bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés que la consommation d'ici 2030 doit baisser de 40%, et vous avez dit : "Les investissements pour la piscine vont être colossaux". Vous savez que c'est faux puisque c'est la collectivité qui détermine l'année de départ par la comparaison avec 2030, à condition de le prendre après 2009. Vous savez, monsieur Desmons, que si vous prenez en référence l'année 2011, comme vous le permet la loi en matière de dépenses de gaz, nous devons déjà avoir économisé plus de 50 % avec les travaux d'amélioration que nous y avons procédés avant votre arrivée, et qu'en mélangeant avec l'électricité, nous ne sommes pas loin d'avoir atteint les 40 % d'économie depuis 2011. Vous voyez pour quelqu'un qui n’a rien fait pour la piscine, c'est quand même pas mal et vous pourrez vérifier et me le confirmer ou me l'affirmer. Le 14 juin, vous annoncez aux personnels concernés la fermeture de la piscine pour le 28 août et le départ de certains pour Auby. Dans la foulée, aux syndicats, vous annoncez la fermeture de la piscine et le transfert d'une partie du personnel. Puis, suite à notre conférence de presse, vous déclarez à la presse que vous n'avez jamais dit cela, que vous alliez faire une étude sur le coût de la mise aux normes ou la reconstruction d'une piscine intercommunale. Comment et avec qui, ça c'est le grand mystère. À l'assemblée générale de la natation adulte, vous confirmez la fermeture de la piscine, tout en mélangeant vaguement avec la promesse d'une étude. Enfin, dans votre vidéo, vous annoncez que vous fermez la piscine et que vous allez faire une étude pour savoir s'il faut rénover ou reconstruire, tout en m'accusant de ne pas avoir fait les travaux nécessaires, tout en disant clairement les choses, l'argent que vous allez récupérer servira à faire autre chose. Donc la volonté de rouvrir la piscine reste bien dans vos propos très aléatoires. Il aura fallu notre courrier du 13 juillet 2022, comprenant plusieurs propositions et la pression de la pétition réclamant une consultation citoyenne pour que le recrutement d'un bureau d'études soit effectué et travaille durant le mois d'août. Pourtant, au CM

du 7 avril, sur le budget, nous avions demandé que soit recruté un bureau d'études pour déterminer les travaux à faire sur la toiture et poursuivre ensuite par les murs extérieurs et l'isolation. Vous avez refusé, avec votre courte majorité, pour le faire ensuite, c'est quand même bizarre. Notre piscine, ce n'est pas seulement du béton, c'est aussi des sentiments, une histoire, celle de Waziers. Cette piscine, je vous le rappelle, nous la devons à notre camarade et ami et illustre maire de Waziers, Roger Miquet, véritable précurseur en la matière.

Monsieur le Président:
Je vais vous demander de conclure votre intervention, Monsieur Michon.

Madame Charlet:
C'est cinq minutes.

Monsieur Michon:
Roger voulait que tous les petits Wazierois qui quittent l'école primaire sachent nager et skier convenablement et il a réussi son pari. L'ADN de Waziers, c'est cela. En matière de services rendus à la population, c'est faire beaucoup mieux que la moyenne de ce qui est fait ailleurs. C'est notre marque de fabrique qui nous permet, comme avec notre piscine, d'être parmi les communes qui donnent le plus de temps de piscine à leurs enfants, ce qui leur permet de savoir parfaitement nager. C'est parce qu'il y a derrière des décisions qui vont être prises aujourd'hui, un enjeu social et de santé, que les Wazierois ont droit de donner leur avis. Votre décision d'aujourd'hui va marquer indiscutablement votre mandat. Selon votre vote, vous serez taxé de démocrate ou dictateur, refusant la parole aux Waziéroises et aux Wazierois.

Monsieur le Président:
Alors je vous répondrai après, mais Madame Tabet avait peut-être une intervention tout à l'heure ?

Madame Tabet:
Je voulais juste dire je ne sais pas si on m'entend ?

Monsieur le Président:
On baisse un peu le micro.

Madame Tabet:
Moi, je réagis en tant que maman, j'ai pris connaissance du rapport et je suis choquée de voir comment vous pouvez débattre, et cetera. Moi, ce qui compte avant tout, en tant que maman, c'est de mettre nos enfants en sécurité. Est-ce que les 862 signatures ont connaissance du rapport ? Est-ce que demain…

Madame Parnetzki:
On ne peut pas en parler du rapport.

Madame Tabet:
Non mais attendez…

Monsieur Michon:
Vous verrez que quand on aura le débat avec le Berim ici sur le rapport, vous avez…

Madame Tabet:
Ma priorité, c'est de mettre nos enfants en sécurité.

Monsieur Desmons, voici le…

(inaudible)

Monsieur le Président:
Alors Monsieur Zaïr et Monsieur Bachiri.

Monsieur Zaïr:
Alors je voulais juste vous dire aussi sur ce qui a déjà été fait en 2018, je ne sais pas, l'ancienne majorité, le fait de joindre la piscine pour 50 000 € avec une garantie de 10 ans. Cette garantie, elle va tomber automatiquement. Même si vous chauffez à minima, elle tombera. Donc ça, c'est aussi des choses à calculer. C'est ce qui va tomber. Après, je vais revenir juste sur une chose. Il y a un an et demi, quand on faisait partie de la majorité, on a eu le rapport d'audit. On était tous là. Non, toi tu n'y étais pas. Tant mieux, parce que, à ce moment-là, tu m'aurais déçu (inaudible) peut-être, mais il y a une chose qui a été faite. Il y a une chose. Il y a une personne qui a parlé, qui s'est levée. Il a dit de toute façon, ça nous coûte 500 000 balles, il faut la fermer. Il est là. C'est vrai ou ce n'est pas vrai ?

Monsieur Moreaux:
Pardon ?

Monsieur Zaïr:
Non, juste c'est vrai ou ce n'est pas vrai ? Après, les autres diront si c'est vrai ou ce n'est pas vrai, mais c'est pas grave, je m'en fous.

Monsieur Moreaux:
Tu as dis?

Monsieur Zaïr:
Tu as dit ça nous coûte 500 000 €, vaut mieux la fermer et ça ira.

Monsieur Moreaux:
Je n'ai jamais dit par rapport à une somme.

Monsieur Zaïr:
Donc c'est bon. Tu ne l'as jamais dit, OK. Maintenant, ceux…

Monsieur le Président:
Pas d'interpellation directe.

(inaudible)

Madame Tabet:
(inaudible) pour le centre social à ce moment-là.

Monsieur le Président:
Le micro n'est pas ouvert.

Madame Tabet:
On peut aussi dire…

Monsieur le Président:
C’est parce qu'on est trop nombreux, vas-y !

Madame Tabet:
On peut aussi dire les propos que monsieur Bachiri a tenus par rapport au centre social, si vous voulez en venir là.

Monsieur Zaïr:
Il n'y a pas de problème. Moi ça me va.

Monsieur le Président:
Allez !

Monsieur Zaïr:
Là-dessus, je vais vous dire une chose, si on est honnête…

Monsieur le Président:
On s'égare. Monsieur Bachiri. Monsieur Zaïr, gardez votre calme. Monsieur Bachiri, allez-y et je vais intervenir après. Allez-y.

Monsieur Zaïr:
Le micro s’est rouvert.

Monsieur le Président:
Oui, je vous explique, c'est parce qu'on était trop nombreux tout à l'heure. Donc j'ai coupé tout le monde et là, comme je l'ai remis, c'est reparti, allez-y. Monsieur Bachiri, c'est bon.

Monsieur Bachiri:
OK, je vais essayer de répondre rapidement sur la piscine et la sécurité. Ma fille, elle est allée au centre aéré et mes enfants ont côtoyé la piscine, pendant juillet et août, ils y sont allés. Crois-moi, mes enfants (inaudible). Je ne les ai pas envoyés dans une piscine qui était en insécurité. Je fais la réponse.. Au cabinet Berim, j'ai regardé le rapport, je l'ai lu, l’audit. Mais ici, individuellement et collectivement, redonnez à Berim, demandez-lui d’aller nous faire le même constat à même rapport sur le groupe scolaire Copernic. Je vous assure, il n'y a pas lieu de continuer à ouvrir l'école. Donc si vous avez un débat comme celui-ci, et on peut le tirer le truc. Mais si on veut être sincère entre nous, soit on devrait mettre la franchise là-dessus, c’est que le rouge, trois cabinets, ça fait toujours peur, mais c'est vendeur. La réalité c’est qu'il faut regarder dans un rapport ce qui est périlleux et ce qui ne l'est pas. Ça, c'est un débat qu’on peut avoir, mais on l’aura dans le cadre d’une commission. C'était pour répondre à ta remarque. Moi, mes enfants je les aime, et je pense que tu les aimes aussi et après mes enfants, ils y sont allés. Maintenant pour aller sur mon commentaire, j'espère que vous n’allez pas me décompter ce temps-là

Monsieur le Président:
Si.

Monsieur Bachiri:
Pardon ?

Monsieur le Président:
Si, c'est cinq minutes par groupe, par délibération, allez-y !

(inaudible)

Monsieur le Président:
Par personne, vous êtes déjà pas mal.

Monsieur Bachiri:
Attendez, Monsieur Desmons.

Monsieur le Président:
C'est dans le règlement intérieur.

Attendez, on est sur la délibération de la consultation citoyenne. Allez-y, continuez !

Monsieur Michon:
Ce n'est pas seulement la piscine, c'est aussi la mutualisation des méthodes du maire d'Auby également.

Monsieur le Président:
Je pense qu'il y a un peu de ça qui joue aussi dans le sujet, c'est que ce soit avec Auby justement. On peut en parler de ça. Monsieur Bachiri, finissez, on va enchaîner.

Monsieur Bachiri:
Là-dedans, je pense aussi que sur des sujets comme ceux-là, Monsieur Desmons, vous ne pouvez pas avoir un chrono à côté de vous, vous devez l'expression "poser des (inaudible)" et laisser parler. Ça prend 10 minutes, ça prend un quart d'heure, ce qui est important, c'est de savoir si oui ou non ce qu'on met à l'intérieur a un intérêt pour le débat qui est porté ce soir. Il ne faut pas mettre un chrono dessus. Moi, ce que je vais expliquer ce soir, c'est ce que j'aurais aimé expliquer dans ma déclaration que j'avais faite au mois de juin, de créer un groupe de travail pendant la période estivale, pour qu'on puisse travailler et arriver en septembre à faire des propositions. Vous ne l'avez pas proposé, monsieur Ferenz, à la sortie du Conseil municipal, avait dit à madame Poulain, qu'il y aura une réunion dans la semaine. Elle n'a pas eu lieu. Donc, pardon de vous le dire, on était en attente de quelque chose, on ne l'a pas obtenu. Maintenant, j'espère que vous n'allez pas mettre un chrono. Je vais juste être factuel et expliquer un peu ce qu'on a en face de nous, aujourd'hui. Maintenant, c'est à vous d'ouvrir les yeux et vos oreilles. D'abord, je voudrais dire merci à ceux qui nous ont ouvert la porte et qui ont répondu au questionnaire, et qui ont signé. J'entends bien que vous voulez minimiser l'impact, mais il y a des gens qui ont signé ce document et finalement, ce document qui a été signé par les uns et les autres, ne donnait pas raison au groupe que nous sommes. Il donnait juste une expression qu'on a envie d'être informés et consultés sur une question de la piscine, qui n'est quand même pas rien à Waziers pour ceux qui l'ont côtoyée. Moi, j'ai appris à nager dedans, j'ai grandi dedans et mes enfants l'ont fait aussi. Il n'y a pas beaucoup autour de cette table qui l'ont fait, mais il y en a un certain nombre qui l'ont fait. Donc, la période estivale, ce n'est pas la période, monsieur Michon l'a dit tout à l'heure, la plus propice pour aller rencontrer le public. Et pourtant, nous l'avons fait. Merci à eux, parce qu'il y a eu vraiment une belle bienveillance et nous avons été reçus de façon très qualitative. Il y a beaucoup de gens qui nous ont confortés dans notre mission de conseillers municipaux, et qui ont vraiment été à l'écoute et nous aussi on a été à l'écoute des citoyens. Merci aussi aux 200 personnes hors liste électorale, qui ont scanné le QR code. C'est eux-mêmes qui font le geste en scannant le QR code, et signent la pétition que nous avons mise en ligne, tout comme les pétitions qui ont été signées par le groupe Agir pour Waziers, Roger Mascarte en a parlé tout à l'heure. Ça dépasse les 1 600 personnes qui souhaitent être entendues ce soir. L'enjeu est réel. Merci d'avoir tenu compte de notre courrier de groupe, pour que cette consultation de ce soir soit possible. Vous l'avez mis à

l'ordre du jour. Et pourtant, vous avez fait respecter la loi. Par cette démarche, vous comprenez bien que c'est l'avis de la population qui doit être sollicitée sur la convention entre Waziers et Auby. C'est la loi qui rend cela possible. Car il est primordial d'apporter aux habitants les éléments du débat, afin que chacun puisse se faire sa propre opinion et se mobilise lorsque vous organiserez la consultation citoyenne. C'est aussi une formidable opportunité de faire revenir les habitants à la rencontre des urnes. Ce qui nous a fait défaut aux dernières élections. Il faut rendre nos habitants acteurs. Ces décisions qui vont transformer la ville, ils doivent participer activement à la construction du Waziers de demain. C'était notre slogan. Ce soir, en votant pour cette consultation, ce n'est pas un groupe qui gagne ou qui perd, c'est d'abord la démocratie qui sort renforcée. Nous sommes aujourd'hui 25 élus, que pèsent ces 25 élus, comparés à ces 862 personnes qui demandent à être consultées ? C'est une question. Nous espérons que chaque élu ici présent, vote en son âme et conscience. Nous vous demandons que chacun prenne ses responsabilités. Mais je pense aussi que la solution la plus sage pour tous, c'est d'écouter les habitants, de prendre le temps de la concertation et des échanges techniques, financiers, politiques, avant de prendre toute décision hâtive. Je vous proposerai un rétroplanning dessus, à la fin de mon intervention. La convention proposée nous engage pour quatre ans.

Monsieur le Président:
Je vous invite à conclure votre intervention. Là, vous êtes à près de cinq minutes. Allez-y ! Mais je vous invite à conclure.

Monsieur Bachiri:
Je vais aller au bout de mon intervention.

Monsieur le Président:
Ce n'est pas une histoire d'être méchant, Monsieur Bachiri, c'est une histoire de règlement.

Monsieur Bachiri:
Non, mais ce n'est pas rien. Et tout le monde a remarqué que vous me coupez volontairement, pour ne pas que j'aille au bout. La convention proposée nous engage pour quatre ans, soit jusqu'en 2026, année des prochaines élections municipales. Dans ce mandat, vous avez aussi la question du groupe scolaire Notre-Dame à trancher.

Monsieur Dogimont:
Ce n'est pas un débat, c'est un discours.

Monsieur Bachiri:
C'est ce que j'avais dit, une déclaration, oui. Il faut écouter !

Monsieur Dogimont:
On parlait de débat. Vous n'avez pas le temps de débattre ? Non, on ne débat pas là.
C'est une déclaration de 10 minutes.

Monsieur Bachiri:
(inaudible).

Monsieur le Président:
Oui. Ne faites pas de débat direct, Monsieur Bachiri, terminez, Monsieur Michon pourra faire une intervention.

Monsieur Bachiri:

Donc, nous avons le sentiment que vous jouez avec la montre, et que vous reportez les sujets sur la prochaine équipe municipale. Nos enfants ne sont pas une variable d'ajustement, mais bel et bien l'avenir de notre ville. Aujourd'hui, nous avons ce pouvoir et ce devoir de prendre une décision qui va impacter le futur de nos enfants. Il serait irresponsable de méconnaître l'avis de nos habitants qui sont les premiers concernés par ce service. L'impact, ce n'est pas que sur nos enfants qu'il va y avoir. Parce que la solution, il faut voir déjà avec Auby, ça va pénaliser d'autres personnes. Les enfants qui pouvaient aller à pied à la piscine ne pourront plus le faire. Allez à Auby, ce n'est pas à côté. Pour ceux qui n'ont pas le permis, cela veut dire une organisation avec les transports en commun.

Madame Charlet:
Il y a les bus gratuits.
Non, mais il faut arrêter là, il faut arrêter. On est en train de faire…

Monsieur le Président:
On note, on vous répondra, mais alors, vous dites un sacré nombre d'absurdités. Ça nous fait bouillir de vous entendre dire ça et on va revenir à la charge après. On va vous laisser finir. Mais je vous invite à conclure parce que vous avez dépassé largement votre temps, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:
Qu'est-ce que j'ai dit, si ce n'est que la piscine pour aller à Auby, les transports en commun sont gratuits effectivement mais ce n'est pas évident pour se rendre à Auby. Si on ne passe pas par Douai, on n'y arrive pas. Les personnes âgées qui bénéficient d'un bassin pour faire de la rééducation, ne pourront plus y aller. Après, parce que je vais scinder un peu, parce que je pense que vous allez me couper sinon, d'accord, les services publics. Moi, je pense que quand on est maire, oui, ça vous donne des droits, et envers les citoyens, vous avez des devoirs, il faut être au rendez-vous. Je vais vous exposer les différents arguments qui démontrent qu'un vrai débat est nécessaire, et qu'il faut plus qu'un simple échange au Conseil municipal avant de prendre une décision. Il faut créer tout de suite cette commission de travail, proposée déjà au CM de juin, je le répète, qui doit associer toutes les parties prenantes et organiser la consultation citoyenne en parallèle. Une fois que nous aurons tous ces éléments, alors non seulement nous pourrons décider d'une convention ou non avec Auby.
Pour d'autres, c'est dangereux, parce que je prends un exemple de ce qui s'est passé. C'est que dans le cadre de quartiers citoyens, nous sommes d'ailleurs en rencontre d'habitants. Parfois, pendant les jours de canicule. Ces personnes âgées nous ont fait des remarques et je pense que ce n'est pas pour vous jeter la pierre, c'est la période estivale, les personnes âgées nous ont fait part que pendant la saison de juillet-août, ils n'ont pas eu l'appel journalier de CCAS parce qu'une personne était en congé. Dans ces cas-là, on voit bien que le service public, la continuité du service public peut entraîner de lourdes conséquences. Aujourd'hui, on va sacrifier le service public de la piscine. Dans les documents que vous nous avez adressés volontairement, vous ne faites pas de comparatif avant-après. Or, passer d'une mise à disposition de deux bassins, six jours sur sept, à un jour et demi, il faut m'expliquer comment tout le monde s'y retrouve. Conséquence pour nos enfants, parce que c'est quand même ce dont on parle ce soir, un enfant scolarisé à Waziers allait plus de 30 fois par an à la piscine. C'est une séance hebdomadaire de natation par enfant. 98 % des Wazierois savent nager en sortie de CM2. 42 000 passages annuels dans notre piscine. Elle participe au rayonnement de notre ville. On utilisait la piscine 17 heures par semaine. Ça voulait dire au moins trois jours d'utilisation…

Monsieur le Président:
Monsieur Bachiri, vous concluez maintenant, 30 secondes et on passe à un autre. Quelques éléments. Parce que moi, je dois avoir des réponses à donner à monsieur Michon, à vous, même

madame Charlet voudrait prendre la parole et Madame Tabet après, s'il vous plaît. Les 30 secondes de monsieur Bachiri, madame Charlet, madame Tabet.

Monsieur Bachiri:
C'est quand même terrible, vous voulez fermer quelque chose…

Monsieur le Président:
Je ne veux pas fermer, Monsieur Bachiri, je veux mettre en sécurité. Je propose une solution qui permette de sécuriser les choses pour les enfants, dans le double sens de sécuriser. C'est sécuriser un accord avec une ville qui a une piscine accueillante, qui peut assurer des choses, et vous allez voir dans le détail de la convention et des questions posées par Monsieur Michon et Mascarte, pardon, lapsus intéressant. Oui, messieurs Michon et Mascarte en commission, je vous donnerai les indications tout à l'heure sur les clubs. Oui, mais vous pourrez revenir là-dessus. Là, on est en train de parler de la consultation citoyenne. Alors, terminez, 20 secondes. Et ensuite, madame Charlet.

Monsieur Bachiri:
Vous m'avez coupé plus d'une fois. Je n'ai pas mes cinq minutes. Elle a déclenché un chrono, ma collègue, pour nous assurer qu'il y a eu cinq minutes. Vous m'avez coupé, laissez-moi terminer. Je n'en ai pas pour longtemps. Juste pour finir quand même avec votre convention avec la ville d'Auby. Parce que c'est ça qui est en train de se dire aujourd'hui. C'est quoi la ville d'Auby ? Moi, je n'ai pas de problème avec la ville d'Auby. Vous me dites que la piscine, elle est bien. Mais quand on fait les calculs, on a ressorti notre calculatrice, on est allé loin pour comparer ce que vous nous dites, il y a quelque chose qui ne va pas dans votre convention. Je vais vous dire ce qui vient de se passer avec une convention. J'ai le sentiment qu'on est la bouée de sauvetage de la ville d'Auby. Et je vous invite, il y a un super document qui est bien fait. C'est celui, vous l'avez eu ce plan-là, services d'énergie collective. Ça émane du SCot. Alors, ce document-là, il est terrible, parce qu'on va avoir un vrai problème sur le coût qu'on a en face de nous, par rapport à ce que vous nous mettez sur la convention avec la ville d'Auby, sur la page sept, sur les estimations entre l'électricité et le gaz et l'entretien. Moi, je crois que les éléments qu'on vous a donnés, on vous a floué pour le coup. On vous a floué, parce que ce sont soit les documents qu'on vous a donnés à Auby, soit le document du SCoT qui n'est pas bon. Mais en tout cas, les valeurs interpellent. Un exemple : on va aller sur la partie électricité. L'estimation que vous donnez pour la ville, Auby donne, pour couper la poire et se dire qu'on aura à supporter le loyer, l'électricité, c'est 81 000 euros. C'est ce qui est mis à l'intérieur. Je prends, je prends et je rappelle en même temps, que Waziers, c'est 1 700 mètres carrés et qu'Auby, c'est 1 500 mètres carrés. Ça va être une structure qui normalement, et qui a été refaite et qui donc est à jour normalement en terme d'énergie en tout cas meilleure que la nôtre. Je suis interpellé, parce que quand vous prenez le tableau de 2019, avant Covid, parce qu'il faut quand même avoir quelque chose qui puisse se discuter, la consommation de la piscine de Waziers en électricité nous coûte 38 877 euros. 38 877 euros. Le gaz. En 2019, on nous met dans l'estimation que vous avez en face de vous : 219 000 euros. Waziers en 2019 : 49 978 euros. Vous voyez bien que quand on met des valeurs comme celles-ci à l'intérieur, et qu'on doit faire supporter ⅓ à quelqu'un, très vite ça chiffre. La question qui est en train de se poser ce soir, pourquoi je fais ma déclaration maintenant et je vais aller au bout, c'est que ce document-là est officiel. Je vais le mettre à disposition de la presse si vous le voulez, il est officiel. Tout est tracé dessus et on peut aller plus loin. La seule chose qui nous lie finalement avec Auby, où il y a un débat, il y a plutôt une réalité qui est posée, c'est sur l'eau. Auby nous donne une estimation de 28 500 euros, quand Waziers nous coûte 27 216 euros en eau. Pour 1 700 mètres carrés pour deux bassins. Moi, Monsieur Desmons, je suis interpellé par ce que je vois en face de moi, pour deux raisons. C'est que votre adjoint au sport, il est aussi au SCoT. Comment ces documents-là, vous n'êtes pas allés les voir ? Comment on peut arriver aujourd'hui au Conseil

municipal, nous dire que c'est uniquement de la sécurité? Mais non, ce n'est pas de la sécurité, il y a aussi des deniers publics qu'il faut regarder. Et là, je suis interpellé parce que, au-delà de ce qu'on va devoir, oui ou non, vous avez une proposition, votre groupe va voter contre l'avis de la population. Quel mépris pour eux ! C'est que moi, je voudrais simplement vous dire que compte tenu des informations que vous venez de nous donner, vu le dossier qu'il y a ici et ce n'est quand même pas rien, je vais certainement vous demander de mettre en stand by ce Conseil municipal parce que là, il y a un enjeu financier pour la ville. Et vous avez fait un propos tout à l'heure assez juste. Quand on voit comment les coûts d'énergie s'envolent, il ne faudrait pas qu'on soit les dindons de la farce. Donc, dans cet accord (inaudible) que vous nous mettez en face, moi, je vais y participer. Parce que ce n'est pas concevable que des élus que nous sommes autour de cette table, qui se doivent de protéger les deniers de la ville, puissent continuer à bosser avec des écarts aussi importants que ceux-là. Et ça veut dire aussi dans la convention, quand vous la lisez bien, s'il y a des surcoûts, on aura à les partager. C'est écrit noir sur blanc. Ecoutez, excusez-moi, mais je voudrais quand même vous entendre sur ce document-là. Je voudrais qu'on regarde ensemble, dans le cadre d'une commission, et dans le rétro planning que je vous avais proposé, ça a du sens maintenant ce que je vais vous proposer. C'est que je vais vous proposer tout simplement, pour que les choses se fassent de façon apaisée et sereine, c'est de dire que dans le rétro planning qui est en face de nous, c'est un, votons cette consultation citoyenne, demandons un avis à nos habitants, chacun met des éléments dans le débat, mettez en place comme vous l'avez proposé dans la convention, une équipe pour travailler sur le sujet. On pourra lever les doutes avec ce que je viens de vous mettre en place. Mettez au premier janvier 2023, cette convention en place pour 2023, ça nous donne quatre mois pour travailler, lever les doutes, et on reviendra sereinement avec un Conseil municipal au mois de décembre, avec des éléments qui nous permettront de rendre un avis hyper éclairé. Moi, c'est tout le débat que je porte ce soir, il y aura d'autres interventions pour après, je suis juste déçu que vous ayez commencé, Monsieur Desmons, par dire : "Vous, ça va être contre", et que vous n'avez pas laissé la place au débat pour que nous puissions collectivement dire si oui ou non c'est pertinent. Moi, je voudrais attirer l'attention, les coûts sont énormes. C'est un document officiel, personne ne peut le contester. Je vous demande solennellement ce soir, les élus, de mettre tout ça en stand by et de revenir avec un projet où vous aurez les (inaudible).

Monsieur le Président:
Alors, vous avez bien empiété sur votre temps de parole sur la convention. Vous n'avez pas respecté le règlement intérieur, mais c'est un sujet important. Voilà, je reparlerai de la démocratie tout à l'heure et de la dictature dont monsieur Michon a parlé. Simplement, sur ce dernier point, mais je vais faire ensuite des réponses à différentes personnes, vous mettez en doute comme d'habitude, mais c'est un leitmotiv de madame Poulain qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui vous a sans doute préparé une partie de votre intervention, si ce n'est pas la totalité, vous mettez toujours en doute les services municipaux, les agents municipaux. Ici, on a des gens très sérieux qui ont travaillé là-dessus, les DGS de chaque commune, avec le personnel de leurs services. Et bien sûr, quand on est dans les chiffres ici, ça, j'ai pu l'évoquer en commission des Finances, on le fait sur des estimations, mais sur le gaz et sur l'électricité, on sait très bien qu'on est en flou. On a vraiment très volontairement gonfler fortement l'entretien, enfin, le gaz et l'électricité dans ce tableau, mais c'est bien expliqué, on en reparlera sur la convention après, que de toute façon, c'est au réel. Et donc, comme je le disais tout à l'heure, on a deux piscines, où on va avoir une flambée de l'énergie, et c'est une façon de répondre aussi à vos dires : "On va attendre quelques mois, etc.", l'hiver, c'est là maintenant qu'il va arriver. Et les enfants et la sécurité, j'en reparlerai tout à l'heure, mais c'est aussi maintenant que les questions se posent. Et donc, payer un tiers d'une forte augmentation, c'est quand même beaucoup mieux que de payer chacun de son côté

l'augmentation totale qu'on va se prendre de plein fouet. Et c'est en cela que là on prend une bonne décision pour utiliser les deniers publics également. Ça, c'est sur votre dernier point là-dessus. Et puis, on peut regarder le document du SCoT, etc., mais vous, vous avez mélangé des choses qui ne sont pas comparables entre l'estimation 2019 et puis la réalité. Ben oui, elle nous de prend plein fouet sur 2022. On peut espérer que les choses s'améliorent dans les mois qui viennent, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Donc encore une fois, on a une solution à court terme qui nous permet de travailler sereinement le débat de la piscine, et pas en Conseil municipal, mais plus au calme autour d'une table. Dans les mois qui viennent. Je voudrais répondre, parce que voilà, fidèle à vous-même, vous me tendez la perche. Je n'aime pas aller sur ce terrain-là, mais vous l'avez fait de vous-même en parlant à une assemblée générale de mes enfants. Là, vous venez de parler de vos enfants qui vont à la piscine de Waziers. On ne les avait jamais eus avant, vous y êtes allés au mois de juillet. Donc, c'est aussi quand on se parle dans mon programme, dans notre programme, puisqu'on partageait à l'époque, on parlait de l'attractivité. Si, si, vous avez parlé de vos enfants, vous êtes revenus, etc. Donc, on parle de l'attractivité. Il y a aussi une question d'attractivité à se poser, ça fait partie, on parlait de financement, on parlait de travaux, mais il faut aussi qu'on parle d'attractivité. Aujourd'hui, et je l'assume, on dit : "Les gens vont à Sourcéane, ils vont à différents endroits, mais ils ne vont plus naturellement à la piscine de Waziers." Combien de discussions on a eues ici, tous les élus de la majorité, pour expliquer les choses patiemment, malgré votre travail de sape derrière. Témoignage : une dame qui me dit : C'est vrai, vous allez fermer la piscine ?" Je lui dis : "Mais non", donc j'explique ce que je vous ai expliqué là, en quelques minutes, ça prend trois ou quatre minutes (inaudible) speech, j'allais dire, pour expliquer un petit peu tout cet état d'esprit de cette convention, et de tout le travail qu'on est en train de faire, dire : "Oui, parce que c'est là que j'ai appris à nager." Je lui pose ensuite deux questions. Je dis : "Oui, mais vous y êtes allée quand ces cinq dernières années ? " "Je n'y suis pas allée, je n'y vais plus, je ne vais plus nager." "Et vos enfants ?" Elle avait deux petits. Elle dit : Ils vont à Douai." Il faut qu'on rende attractive la piscine de Waziers. Elle n'est plus attractive, aujourd'hui, pour un certain nombre de choses. Donc, il faut qu'on voie.

Monsieur Zaïr:
On ne parle pas de l'attractivité. On parle de gamins, de scolaires, qui ne vont pas aller à la piscine.

Monsieur le Président:
Oui, on va en reparler. Alors, justement…

Madame Tabet:
Vous voulez envoyer vos enfants nager, malgré que…

Monsieur le Président:
S'il vous plaît, une personne à la fois.

(inaudible)

Monsieur le Président:
S'il vous plaît, une personne à la fois.

Monsieur Zaïr:
En deux semaines, il est en sécurité, un point c'est tout.

Monsieur le Président:

Très bien, il sera en sécurité dans deux semaines, Monsieur Zaïr.

Monsieur Bachiri:
Vous avez fait une remarque concernant mes enfants. Il y a un maître nageur, qui est présent ici, qui a vu ma fille tous les mercredis après-midi et le samedi, nager. Il est présent. Ce que vous dites est faux et mes enfants, au mois de juillet, août, sont allés à la piscine et ma fille, toute l'année, a pratiqué la piscine. Par contre, je trouve que vous tendez encore un peu plus la perche. Dans votre convention, il y a un petit truc qui ne va pas, puisque vous avez fait un courrier aux habitants. Dans le courrier que vous avez fait aux habitants, vous leur dites une contre-vérité et cette contre-vérité, on ne peut pas la laisser passer. Parce que vous expliquez gentiment, vous écrivez qu'il y aura un tarif préférentiel pour les habitants de Waziers. Dans la convention qu'on a reçue, il est écrit page cinq, vous pouvez vérifier en direct : "Les tarifs appliqués aux habitants de Waziers seront identiques à ceux appliqués aux habitants d'Auby." Il est dommage qu'il y ait une différence notable et je vous fais remarquer un problème sur votre document. Auby, c'est un mensonge ou pas un mensonge, vous nous direz, Auby, de 3 à 16 ans + étudiant : 1,5 euro l'entrée. Pour 10 tickets, 13,50 euros. Nous, à Waziers, de 4 à 16 ans + étudiant, c'est un euro, l'entrée. Soit 50 % de plus que vous affichez au tarif de nos Wazierois. Je suis allé voir, parce que, vous savez, je ne suis pas très fute-fute, je suis allé voir, finalement, dans votre courrier où vous avez mis : "tarif identique", je suis allé voir sur Internet. Que veut dire le mot "identique" : "Reste le même, inchangé". Expliquez-moi, quand on est à Waziers, un euro, et qu'à Auby, on va payer 1,5 euro, à quel moment vous avez menti à la population. Ce soir ? Ou dans le courrier ?

Monsieur le Président:
Vous jouez avec les mots. Effectivement, c'est écrit : "un tarif préférentiel pour les habitants de Waziers". C'est-à-dire que les Wazierois iront là-bas, ils pourront prouver, comme les Aubygeois, qu'ils sont Wazierois, ils auront le même tarif que les Aubygeois. Ça ne dit pas que c'est un tarif égal à Waziers, ça n'a jamais dit ça.

Monsieur Bachiri:
Il est en défaveur des Wazierois.

Monsieur le Président:
Mais il est moins cher que l'extérieur. C'est le même tarif que les Aubygeois et c'est très clair. Vous ne l'avez pas compris, mais c'est très clair.

Monsieur Bachiri:
Est-ce qu'on est en train de parler de nos enfants ou on parle de ceux d'une autre ville ? Je n'ai pas compris le truc.

Monsieur le Président:
S'il vous plaît!

Monsieur Bachiri:
Donc, c'est normal pour vous que nos enfants payent 50 % plus cher ?

Monsieur le Président:
Ils payent le même prix que les enfants d'Auby. Après, on va discuter avec le maire d'Auby.

Monsieur Bachiri:
Mais c'est dans la convention, Monsieur Desmons. Vous écrivez sur un document officiel, signé en bas, à droite, de Laurent Desmons, maire de la ville de Waziers, qu'on aura des tarifs préférentiels et que le prix que nous payons aujourd'hui, il va être plus cher qu'à Auby. Et il faudrait vous applaudir. Ça ne marche pas comme ça. Aujourd'hui, j'aurais préféré que vous me disiez : "OK, il y a un trou dans la raquette. On va regarder avec monsieur le maire d'Auby, on va essayer de rectifier ce point pour qu'on soit alignés." Sachant que, je vais pouvoir être simple dans la démarche, Auby a délibéré au mois de juin pour que la piscine, pendant juillet-août, soit à un euro pour les Aubygeois. Mais que juillet, août. En septembre, les tarifs normaux reviennent. Donc, on n'aura pas de faveur, ne racontez pas quelque chose qui est le contraire de ce qui va se passer. Parce que si, moi, je prends votre courrier, je prends l'article qui est écrit ici, je m'en vais à Auby, je ramène un euro. Oui ou non ?

Monsieur le Président:
Non, en français, ce n'est pas ça. Un tarif préférentiel pour les habitants de Waziers…

Monsieur Bachiri:
Je ne parle pas français, moi, c'est ça ?

Monsieur le Président:
Je ne dis pas ça, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:
Mais allez-y. Ça veut dire quoi, ça ?

Monsieur le Président:
Vous êtes vexé ?

(inaudible)

Madame Urbaniak:
Vous savez jouer avec les mots et vous savez jouer avec les gens.

Monsieur le Président:
Oui, assumez.

(inaudible)

Monsieur le Président:
Allez, on a réussi à garder du respect là-dessus, on va continuer. Vous avez eu beaucoup la parole, Monsieur Bachiri. On arrête.

Monsieur Dogimont:
Nous aussi, on peut parler fort, Monsieur Bachiri.

(inaudible)

Monsieur le Président:
Mais non. Ce n'est pas parce que vous parlez fort que ça devient vrai, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:
Je ne parle pas fort, je parle d'une vérité.

Monsieur le Président:
Mais non, ce n'est pas une vérité.

Monsieur Bachiri:
Vous ne me répondez pas.

Monsieur le Président:
Mais si, je vous ai répondu que c'est un tarif préférentiel, c'est-à-dire qu'on aura le même tarif pour les Wazierois. Si on n'avait rien fait, les Wazierois paieraient le tarif d'un Douaisien.

Monsieur Bachiri:
Non, si on n'avait rien fait, ils paieraient 1 € et ils iraient à la piscine à Waziers.

Monsieur le Président:
Non. Alors oui.

Madame Tabet:
La piscine est plus en sécurité à Auby qu'à Waziers. L'important, c'est la sécurité ou l'argent ? Vous ne parlez que d'argent depuis tout à l'heure. Moi, je pense à la sécurité.

Monsieur Bachiri:
Oui, à Auby, elle est neuve.

Monsieur le Président:
Monsieur Bachiri, quel manque de respect.
Alors, on va continuer. S'il vous plaît, je voudrais que le respect revienne.
Une personne à la fois. S'il vous plaît.

Monsieur Michon:
(inaudible)

S'il vous plaît. Une personne à la fois. Il y a eu assez d'interventions sur la consultation citoyenne, on va mettre au vote et on va enchaîner sur… À moins qu'il y ait une intervention de la majorité, qui ne s'est pas beaucoup exprimée là-dessus, qu'on puisse rajouter ? Les indépendantes, peut-être ? Vous ne vous êtes pas prononcés là-dessus, n'hésitez pas.

Madame Parnetzki:
On a le droit de s'exprimer chacun ?

Monsieur le Président:
Non, c'est à mon appréciation, Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki:
Moi, je voudrais parler.

Monsieur le Président:

Allez, vous êtes ancienne adjointe aux sports, on termine sur votre intervention, je clôturerai les débats et, ensuite, on pourra passer au vote.
Non Madame Kerrar. On va clôturer les débats là-dessus, il y a encore des délibérations à passer.

Madame Parnetzki:
J'ai été adjointe aux sports pendant quelques années. Je pense que j'ai toujours fait mon travail. Je le pense vraiment. La piscine aurait été dangereuse, je n'aurais pas laissé les enfants aller à la piscine. Et il faut savoir que, en juillet et en août, à la piscine, on parle de briques qui descendent de la toiture, je ne sais pas où. Pourquoi vous avez mis les enfants du centre aéré à la piscine si c'est dangereux ? Ça, c'est déjà ma première question. Madame Charlet, que j'estime beaucoup, parce que je parle souvent avec madame Charlet. Monsieur Dogimont, je ne dirai pas la même chose, parce que je ne le connais pas plus que ça, j'ai fait du porte-à-porte. Il y a des gens qui ont refusé de signer, parce que j'ai bien expliqué ce qu'on faisait. Donc, quand vous mettez en doute la parole du groupe Agir, je fais partie du groupe Agir, je trouve ça inadmissible. Inadmissible. C'est incroyable, je suis de plus en plus déçue. Il y a des gens avec qui j'ai beaucoup d'affinités. Oui, Madame, j'ai envie de pleurer.

Madame Frasca:
Moi aussi, Claudine.

Madame Parnetzki:
Parce que je trouve ça inadmissible. Et puis, Madame Urbaniak, depuis tout à l'heure, vous dites : "Je ne comprends pas." Depuis tout à l'heure, vous tapez sur votre téléphone. Voilà. Alors, est-ce que vous vous intéressez à ce qu'on dit, Madame Urbaniak ?

Madame Urbaniak:
Tout à fait, Madame, on peut faire les deux à la fois.

Madame Parnetzki:
Vous êtes très bien. Bravo, Madame. Mais j'ai fait du porte-à-porte et j'ai été réglo avec les gens. Moi aussi, j'ai été à la piscine. J'ai été avec les maîtres nageurs. On avait des tableaux sur Excel. On avait du monde à la piscine. Il n'y avait jamais un créneau de disponible. Il y a des clubs, il y a des enfants qui viennent des écoles. Là, vous faites des comparaisons avec Auby. À Auby, on n'aura pas, toutes les semaines, nos enfants qui iront à la piscine. Il y aura un trimestre de temps en temps où nos enfants iront nager. Il faut arrêter de dire que ça sera la même chose. On va payer plus cher à Auby. Vous croyez que les gens de Waziers vont aller à Auby payer 0,50 euro en plus ? Je ne pense pas. Je suis très déçue.

Monsieur le Président:
Non, plus de parole là-dessus. Juste, je vais conclure pour répondre à toutes vos interventions et on passera au vote. Sur ce dernier point, si, demain, parce que, moi, il y a une des questions que vous avez très justement mises dans une de vos vidéos, je crois que c'est plutôt du côté des Engagés, enfin, vous avez tout partagé, de toute façon, c'est qu'il y a eu des avaries sur du matériel récent. Ça, c'est une des questions qu'on va poser aussi à un bureau d'études. Comment ça se fait que sur du matériel récent… Est-ce que c'est un problème de conception de notre piscine à aujourd'hui ? Est-ce que, du coup, il faut en construire une nouvelle ou est-ce qu'il faut essayer de rafistoler celle-ci ? Ça va être une des questions importantes. Ça, c'est pour répondre un petit peu sur le dernier point de madame Parnetzki. Sur la convention, qui va jusqu'en 2026, j'en reparlerai après, tout comme les aspects financiers dont vous avez parlé tout à l'heure. Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que, Monsieur Michon, tout à l'heure, vous avez mis en doute, encore

une fois, le fait que je sois revenu sur mes paroles, etc. Ce que j'ai dit le 13 juin, je l'ai dit. Vous avez des amis, je pense, dans le personnel, et c'est très bien, qui ont pu vous témoigner que ce que j'avais présenté le lendemain contenait déjà tout ça, y compris le travail, lancer une étude, lancer quelque chose sur une piscine intercommunale ou faire les travaux. Donc, ça, ce n'est pas nouveau. Voilà. Après, je pense que, maintenant, il est temps de passer au vote là-dessus. Vous disiez, tout à l'heure : "Est-ce que c'est démocrate ou dictateur ?" Moi, ce que j'ai envie de dire là-dessus, c'est : "démocrate ou démagogue ?" C'est facile de faire peur aux gens, de faire du mélo, de raconter des tas de choses. Oui, la piscine de Waziers, on veut son avenir, on veut la rénover, on va créer une commission pour ça, on va y travailler. Mais, encore une fois, là, on trouve une solution. J'ai envie de vous dire un petit peu, Monsieur Michon, vous avez été maire, imaginez que vous découvriez un bâtiment où il y a des grosses fuites d'eau. Je parle de la crise énergétique. Il consomme énormément d'énergie, il est à moitié vide, les murs sont en train de tomber sur les gens. Voilà, ce n'est pas grand-chose, ça ne nécessite pas de fermer, je suis d'accord, sinon j'aurais pris un arrêté de mise en péril. On a des choses comme ça qui tombent sur les gens. On va continuer, on va peut-être faire 71 000 euros et puis, après, on va se dire, dans un an : "Ah oui, mais, finalement, on a fait une rustine là-dessus, on aurait peut-être dû faire une autre piscine." Donc, là, on a une solution qui se présente aujourd'hui. Non, mais laissez-moi terminer, Monsieur Michon. On met en sécurité les choses, on discute autour d'une table, posément, c'est ce que vous disiez. Si vous repreniez toutes vos paroles, en plus, tout ce que vous avez dit ces derniers temps, en mai 2021, Monsieur Michon, sur le fait de se mettre autour d'une table. Dans le journal municipal de novembre, ce sont les Engagés eux-mêmes qui disent que notre piscine a 50 ans, qu'il faut des travaux lourds. Des travaux lourds, si on les fait dans deux ans, si on n'a pas une solution à côté pour que nos enfants aillent nager, on va se retrouver comme certaines piscines qui attendent le dernier moment, tranquille, et puis pour qui, dans trois ans, il n'y a plus de solution pour les gens. Là, vous allez voir, ici, les enfants, je le dis tout de suite, au niveau des scolaires, on a une solution qui est deux fois supérieure aux recommandations de l'Éducation nationale. Ça, c'est quand même important. On a un personnel…

Monsieur Michon:
C'est l'ADN de Waziers.

Monsieur le Président:
Oui, c'est l'ADN de Waziers que tous les enfants sachent nager et combien de villes, ici, hypocrites… Non, mais attendez, Monsieur Michon, laissez-moi parler. L'ADN de Waziers, c'est que les gens sachent nager et c'est qu'on réfléchisse bien à ce bâtiment. Est-ce que, demain, j'ai entendu des choses très intéressantes des gens que j'ai reçus au mois de juin, est-ce qu'il ne faut pas faire un mix avec un bassin, une salle de fitness à côté ? Ce sont des choses sur lesquelles on va travailler. Mais, aujourd'hui, on se donne les moyens. Oui, ça va nous faire une économie, parce que la crise énergétique est là et puis, en mutualisant les moyens, on arrive à quelque chose de très satisfaisant pour les habitants. Mais on va prendre le problème à bras le corps et vous verrez au budget 2023 ou 2024, comment, en fonction des arbitrages, en fonction des financements qu'on a, l'Agglo va, je l'espère, nous aider, l'État va nous aider là-dessus, y compris sur l'école Notre Dame. On y reviendra, là-dessus. Ça sera l'objet de conseils municipaux, dans les prochains mois, où on reviendra là-dessus. On arbitrera à ce moment-là, mais, entre deux, on aura travaillé la copie et on aura une solution qui mettra en sécurité. Je ne suis pas d'accord avec vos avis techniques, Monsieur Zaïr, mais on en discutera en commission. On verra avec le Berim comment on peut faire les choses, on aura une solution et on n'aura pas de discontinuité de service. On l'a vu, rien qu'avec les neuf mois de fermeture à cause des inondations, des enfants qui arrivaient en CP, qui commençaient en CE1, qui n'avaient pas le même niveau. Il faut faire très attention à ça. On en est tout à fait conscients. Mais si, pendant trois ans, on n'a plus de solution et qu'il faut aller quémander dans les autres villes où, de toute façon, il y aura une saturation et on n'aura que

quelques créneaux. Moi, je vais dire aussi, ce n'est pas sympa pour mes collègues de l'arrondissement, mais il y a certaines villes où ils ne s'embêtent pas du tout. Ce n'est pas dans leur ADN, peut-être, mais, en tout cas, ils n'ont pas de piscine. L'Éducation nationale demande, si possible, de faire trois ou quatre séquences de 10 à 12 séances de natation, mais ils n'arrivent pas à le faire. Nous, on veut le faire, parce qu'on sait que c'est très important. Ça fait partie de l'histoire de la ville,de Monsieur Miquet. Moi, je ne veux pas revendiquer l'héritage. Personne n'a le droit de le revendiquer, vous me l'avez déjà expliqué, Monsieur Michon. Mais, là-dessus, moi, ce sur quoi j'insiste, c'est qu'on sécurise. On aura une continuité de service et on va travailler, je l'espère, avec respect et sérieux, sur un avenir pour cette piscine. C'est dans mon programme, c'était dans notre programme et on est tous d'accord là-dessus. Encore une fois, vous auriez pu faire une consultation en disant : "Est-ce que vous êtes pour ou contre la fermeture ?" Vous devriez revenir avec tous les électeurs, tous les habitants. Finalement, je suis presque surpris, je me dis : "Il y a peut-être des gens qui, finalement, se disent si le maire fait ça, il y a peut-être une raison." Puisque, encore une fois, vous dites que non, vous avez des témoignages que non, mais, nous, on a beaucoup de témoignages dans l'autre sens. Voilà, je vais terminer là-dessus. Cette consultation, moi, je vais vous le dire avant de passer au vote, c'est vraiment la démocratie contre la démagogie.

Monsieur le Michon:
Votez pour la consultation si vous avez beaucoup de gens qui vous disent ça.

Monsieur le Président:
Oui, je vais rebondir là-dessus, parce que, justement, Monsieur Michon, vous avez fait un gros lapsus tout à l'heure, ou ce n'est même pas un lapsus, puisque vous avez lu votre intervention. Vous avez dit : "Ça serait l'occasion de voir si vous avez…" Je l'ai noté, parce que c'était important : "Si, aujourd'hui, la question, c'était la fermeture ou pas, si on est toujours en adéquation avec ce que veulent les habitants."

Monsieur Michon:
Sur cette question-là.

Monsieur le Président:
Non, vous ne l'avez pas dit comme ça. Sur cette question-là, oui.

Monsieur Michon:
Parce que vous avez l'habitude de transformer ce que je dis. Non, j'ai dit : "Sur la question de la piscine, vous avez l'occasion de mesurer si vous êtes toujours en adéquation…"

Monsieur le Président:
"Toujours en adéquation", pourquoi ? On leur propose quelque chose une première fois. On n'est pas "toujours". On est dans le programme.

Monsieur Michon:
(inaudible) Faites les voter.

Monsieur le Président:
On va passer au vote. Sur la consultation citoyenne, qui est contre ? 15 voix, avec les pouvoirs, contre cette consultation. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Avec les pouvoirs, 14 votes pour la consultation citoyenne. Cette délibération est rejetée. Un commentaire après vote, 30 secondes, et on enchaîne sur les délibérations suivantes. Monsieur Bachiri, on enchaîne.

Monsieur Bachiri:
Moi, je vais juste faire un commentaire par rapport à ce qui vient de se passer. En démocratie, ne pas tenir compte de l'avis des habitants, c'est quand même quelque chose d'extraordinaire. Vous venez de perdre l'occasion, vous et votre majorité, de mettre en avant ce que vous aviez promis. Nous, ce qu'on vous proposait, en préambule, dans cette consultation, c'était un échange avec nos habitants, c'est une transparence sur le devenir de la piscine, une écoute des 862 signataires, de la proximité, en créant les conditions du débat, une justice sociale, car le public ciblé, on a bien vu ce que vous voulez en faire, du respect à l'égard de nos administrés. C'est donner du sens à vos six valeurs, c'étaient vos valeurs qui étaient sur ce document que vous avez distribué à la population pendant les élections. Non seulement, ce que vous avez écrit, vous ne le respectez pas. Je vais reprendre juste un autre document, qui est toujours le vôtre. Vous écrivez, écoutez bien : "Pour retrouver la place que mérite Waziers dans le Douaisis, pour que plus de Wazierois accèdent aux activités et structures de la ville." On en retire une, "Pour que chaque habitant soit entendu…"

Monsieur le Président:
Allez, vous êtes hors sujet, Monsieur Bachiri. (inaudible) On va passer à la suite.

Monsieur Bachiri:
Et, là, vous avez, ici, écrit un document, je pense que …

Monsieur le Président:
Je vais couper le micro, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:
Allez-y.

Monsieur le Président:
Terminez votre phrase.

Monsieur Bachiri:
Vous avez menti à la population et je vous rappellerai simplement une phrase que vous avez mise sur un document (inaudible)…

Monsieur le Président:
Allez, je coupe le micro.

Monsieur Bachiri:
… les projets soient gérés de la sorte, sans transparence…

(brouhaha) … sans transparence, échange et concertation. Voilà ce que vous venez de faire ce soir. Je laisse la parole à Monsieur Michon.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
Par équité pour les groupes, mais je vous demande, Monsieur Michon, de tenir en moins d'une minute.

Monsieur Michon:
Ça va aller très vite. Écoutez, Monsieur Desmons, après cette démonstration de refus de

démocratie envers la population, nous quittons ce conseil municipal.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
Alors, je vais demander… S'il vous plaît. Jamel, tu pourras faire une intervention ? Le public est là. Tout dépend de la position des indépendants. Si vous restez là, on peut tenir le reste du conseil municipal et je pense que, pour le public, qu'il puisse entendre les arguments, ça me paraît important, et on pourra voter le reste. Sinon, le quorum ne sera plus atteint et on sera obligés de se revoir. Si on doit se revoir, ce sera lundi prochain à 18 h 30. Est-ce que vous restez ou est-ce que… ? Vous restez ? D'accord, très bien. Je vous remercie, c'est un geste important. J'apprécie qu'on puisse avoir le public, qui a été très respectueux, et qu'on puisse continuer à donner les arguments et l'explication de pourquoi c'est une bonne délibération.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
On va les laisser sortir, s'il vous plaît.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
Monsieur Zaïr, quel manque de respect. S'il vous plaît, vous sortez.

(brouhaha)

Madame Urbaniak:
On nous insulte, je n'ai pas envie de me faire insulter.

Monsieur Zaïr:
Ah bon, on t'insulte ?

Madame Urbaniak:
Ah oui.

Monsieur Zaïr:
Je vais te dire. Je ne t'ai jamais vue aux réunions. Jamais tu n'es venue aux réunions. Et toi, tu étais toujours absente.

Monsieur le Président:
Monsieur Zaïr, vous sortez. Quelqu'un peut le faire sortir ?

(brouhaha)

Monsieur le Président:
On revient là-dessus ? Ravalez votre rancœur.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
Est-ce que quelqu'un peut aller couper le micro de Monsieur Michon, qui est resté ouvert ?

(brouhaha)

Monsieur Dogimont:
Baissez votre voix d'abord, on ne vous écoutera pas tant que vous ne baissez pas votre voix.

Monsieur Bachiri:
Des profiteurs du système, voilà ce que vous êtes.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
Merci au public pour la patience dont il fait preuve. On va pouvoir continuer d'aborder les délibérations à l'ordre du jour. Donc, je reprends le fil. L'ordre du jour, il est ici. S'il vous plaît. Donc, le point trois, c'était sur la consultation citoyenne. Le point quatre, c'est de mettre en place et d'adopter… Il faudrait aussi faire défiler l'écran, s'il vous plaît, pour qu'on voie la délibération numéro quatre. C'est indiqué très clairement, comme je vous le disais tout à l'heure, c'est assez juridique, mais c'est une fermeture… S'il vous plaît.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
S'il vous plaît, Madame.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
Monsieur, Madame, s'il vous plaît. C'est dommage d'en arriver là. C'est vraiment dommage. S'il vous plaît, vous avez vos discussions dans le couloir.

(brouhaha)

Monsieur le Président:
Le calme est revenu. Merci à tous. Tout à l'heure, il était indiqué, c'est dommage, il n'est plus là, qu'un maire avait des droits, des devoirs, mais aussi des responsabilités. Et je pense que ce qui nous anime ici, ce sont aussi les responsabilités, pour toutes les explications que j'ai données avant.

2022-106 - Fermeture à titre conservatoire d'un service public municipal

Monsieur le Président:

Le processus, c'est une première délibération, après cette demande de consultation, sur la fermeture à titre conservatoire d'un service public municipal. Vous avez les textes : on mène "une réflexion sur les investissements engagés en vue d'une réhabilitation-reconstruction de la piscine municipale". C'est écrit noir sur blanc. Je l'ai dit et répété, ce qui aura été dit aujourd'hui, 1er septembre, fera foi dans le futur. "Vu l'opportunité de pouvoir bénéficier…" Je lis rarement une délibération, mais elle est tellement efficace, tellement pertinente, que je pense que c'est important de rester là-dessus, en toute clarté, pour le public. "Vu l'opportunité de pouvoir bénéficier de la piscine d'Auby, dans l'immédiat, afin de continuer à répondre aux attentes des habitants et, notamment, de permettre l'apprentissage de la natation par un plus grand nombre dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes, vu les premières conclusions d'un rapport du

Berim mettant en avant des travaux de mise en sécurité à réaliser, il est demandé au conseil municipal de fermer à titre conservatoire la piscine municipale de Waziers le 2 septembre 2022, de maintenir en état les installations pendant la fermeture de l'établissement et de créer une commission municipale qui traitera de l'avenir de la piscine à la représentation proportionnelle des groupes constitués de l'assemblée délibérante et de désigner ses membres." On n'est pas encore sur la convention elle-même, là, on est vraiment sur la fermeture de la piscine. Donc, c'est un peu délicat, puisqu'on devait constituer la commission. Moi, j'avais proposé que l'opposition en fasse partie, les groupes constitués, c'est-à-dire les groupes ici présents, Engagés pour Waziers, Agir pour Waziers, qui sont officiellement connus. Je vous propose qu'on acte qu'il y ait une commission qui soit créée, mais on désignera ses membres lors d'un futur conseil municipal puisque les groupes n'ont pas pu se prononcer. Je ne voudrais pas qu'on se retrouve avec une commission municipale qui ne se retrouve qu'avec des conseillers municipaux de la majorité, ce serait contre l'esprit que je viens d'expliquer ici. Donc, on ne nommera pas les membres ce soir, mais on prend acte de prendre la délibération. Je peux vous dire sur les élus de la majorité, bien sûr, mais il faudra que l'opposition se positionne. Sur les élus de la majorité, nous avons en titulaires sur cette commission qui vous est proposée, Rémy Moreaux, Sébastien Ferenz et Geneviève Frasca et, en suppléants, monsieur Dogimont, madame Charlet et monsieur Himeur pour la majorité municipale dans ce groupe de travail. Cette commission recevra tantôt des experts, le Berim, tantôt des acteurs clés qui géraient, ils vont se reconnaître, historiquement, la piscine de Waziers, d'autres qui gèrent la piscine d'Auby, tantôt des membres de Douaisis Agglo ou tout autre organisme qui peut nous aider pour des financements. Ce sera à l'appréciation du président de la commission, que je suis, évidemment, de droit. Voilà pour la première délibération. Ensuite, ça va être la convention. Est-ce que, sur cette délibération, il y a des questions ? Allez-y, Madame Cordier.

Madame Cordier:
Quand vous dites "fermeture à titre conservatoire du service public", je suis d'accord sur le fait qu'on va conserver la piscine pour pouvoir faire quelque chose derrière. Mais, ça, je voudrais m'en assurer à 2 000 %, ce qui est tout à fait logique. Je ne vais pas voter pour une fermeture définitive de la piscine. Je vais voter, effectivement, pour une conservation. En fait, on dit "à titre conservatoire" pour refaire une piscine ou on garde cet espace pour refaire autre chose ? Sincèrement, on est perdu, on ne sait pas. Ce n'est pas très clair pour nous. Ce n'est pas très franc, c'est comme signer une pétition pour une fermeture de la piscine. Pour nous, on avait compris que c'était une fermeture définitive, on a déjà échangé ensemble.

Monsieur le Président:
D'accord. C'est bien que vous l'actiez, j'ai répondu avant, mais je vais le redire là, effectivement. Aujourd'hui, vous vous engagez juste à fermer à titre conservatoire. C'est la commission, les décisions, les informations qu'on aura qui diront : "Oui, on répare celle-là ou…" Et, peut-être, si on la répare, je ne l'ai pas assez dit, mais peut-être qu'on va avoir aussi l'expérience avec Auby sur une mutualisation et on va se dire : "On la répare, mais on demande à un voisin de venir s'impliquer avec nous et de mutualiser avec eux", forts de l'expérience qu'on aura eue avec Auby." Ça, c'est un scénario. En fait, il y a tellement de scénarios, aujourd'hui, que je ne sais pas vous dire si on va faire des petites réparations et puis, dans un an, on rouvrira celle-là. C'est peut-être ça qui sortira de la commission. Peut-être qu'on va travailler, on va trouver des bons financements et puis on va acter les choses parce que, avec l'école de Notre Dame, ça va peut-être pouvoir se faire en parallèle. Je l'espère, c'est ce qu'on souhaite tous. On voudrait tout faire au maximum, le plus vite. Peut-être que ça va être beaucoup plus compliqué que ce qu'on pense sur le financement. Mais donc, ça, on le fera au fur et à mesure. J'insiste aussi, je ne l'ai pas encore expliqué, parce qu'il y a beaucoup de choses à dire et l'opposition a monopolisé la parole, c'est que les conseils municipaux sont les garants… Enfin, si, un jour, on devait la fermer complètement, que ce soit moi à ce micro ou quelqu'un d'autre, il faudra prendre une délibération. C'est la

fermeture d'un service public, on prend une délibération pour fermer un service public. Là, c'est une fermeture à titre conservatoire, comme c'est indiqué dans l'intitulé, le temps de la réflexion. Cette réflexion, je souhaite qu'elle ne prenne pas plus d'un an, un an et demi. Je dis ça parce qu'on peut se dire : "On va avoir les conclusions du Berim, dans un mois et demi, qui vont nous être expliquées d'ici là." Mais après, entre aller chercher les financements, j'ai eu une bonne discussion avec monsieur le sous-préfet hier, mais que l'État, entre le fait qu'il dise : "Oui, on va essayer de vous aider là-dessus.", mais le fait qu'il y ait l'outil financier pour le faire, tout prend beaucoup plus de temps que ce qu'on aimerait. Je viens du privé, il y a beaucoup de choses qui vont très vite. Dans une collectivité, c'est beaucoup plus long, mais c'est normal, ça permettra aussi d'alimenter le débat. Tout ça, c'est important aussi, on va en reparler sur la convention après, mais je le dis tout de suite dans les arguments, c'est que ça va nous faire vraiment une expérience, cette mutualisation avec Auby. Je sais que vous avez des inquiétudes sur le club de natation jeunes. Je sais qu'il y a des bénévoles ici, visiblement, ils sont partis, c'est dommage. Je pense qu'un club comme ça, il aurait du mal à survivre, le jour où on va faire des travaux pendant deux ans, s'il n'y a pas de solutions alternatives. On va essayer d'accompagner le mouvement pour qu'il puisse s'installer dans les meilleures conditions possibles, dans les prochains jours, là-bas, pour qu'il n'ait pas besoin de changer de nom, que WNJ, Waziers Natation Jeunes, revienne à Waziers et qu'il garde le W de son nom. C'est pour répondre, je suis un peu long, mais ça me paraissait important. Et il y a des créneaux, je vais expliquer les créneaux, vraiment, dans la convention, mais, là, on est vraiment sur la fermeture à titre conservatoire, donc je voulais rester là-dessus sur la réponse. Mais après, je comprends l'abstention. Vous votez, vous êtes indépendantes, vous votez absolument ce que vous voulez. J'apprécie quand même que vous soyez restées pour qu'on puisse avoir cet échange dès ce soir.

Madame Cordier:
La décision de rester, parce qu'on nous a proposé de partir, effectivement, la décision de rester, c'est parce qu'il y a quand même un certain nombre de personnes qui sont ici et qui s'inquiètent du devenir de la piscine et aussi de la ville de Waziers. Donc, c'était par respect par rapport au public qui est présent.

Monsieur le Président:
On va passer au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est pour ? 15 votes pour, avec les pouvoirs. Merci. C'est adopté à la majorité.

2022-107 - Mise en place d'une convention d'entente portant sur la participation des communes d'Auby et Waziers à la gestion et l'exploitation de la piscine Michel Flacheron d'Auby

Monsieur le Président:

Le point suivant, c'est la délibération sur la convention elle-même. J'ai déjà donné beaucoup d'éléments. Vous avez pu la lire, elle fait 14 pages, il y a déjà beaucoup d'éléments qui ont été évoqués. Moi, je voudrais revenir sur des points clés et, du coup, vous retrouver à être un peu nos questionneurs, Madame Cordier, Madame Dini, Demaert je devrais dire, maintenant, pardon, peut-être, je ne sais pas, on n'en a pas parlé? Sur cette convention. Le principe général, c'est qu'on participe à un tiers du budget de fonctionnement de la piscine municipale d'Auby pendant le temps de cette entente. Cette entente est révocable, il faut prévenir un an avant, c'est-à-dire qu'on continue, si jamais on décidait de l'arrêter, on continue à le faire pendant un an, mais les enfants continuent d'y aller, ce n'est pas : "on paye sans l'usage", parmi les questions qui me sont revenues lundi en commission des finances, notamment. Elle inclut des changements dans le personnel. J'ai reçu chacun des membres du personnel là-dessus. Ça n'a pas été simple, mais, au

final, j'ai reçu chacune des personnes et je vais prendre les dires, même, d'un représentant syndical : chacun, selon moi, a trouvé chaussure à son pied. On a eu, même, un avis favorable du comité technique. Sur un sujet comme ça, c'était vraiment une belle victoire et j'apprécie le dialogue qu'il a pu y avoir avec les représentants syndicaux, qui ont vu l'intérêt particulier de chacun des agents, qui les ont bien défendus, et l'intérêt général, aussi, de la ville. Tous les changements qu'il y aura dans le personnel sont réversibles, c'est-à-dire qu'il n'y a personne qui sera licencié, évidemment, c'est une logique, mais il y a même des gens qui étaient en contrat qu'on va stagiairiser et mettre à disposition. C'est un engagement fort, ça veut dire qu'on continue à avoir des maîtres nageurs, notamment, municipaux waziérois. C'est un signe supplémentaire que notre objectif, c'est bien de trouver une solution pour qu'ils puissent venir refaire leur activité dans quelque temps à Waziers. On a beaucoup parlé de la sécurité, donc je ne vais pas forcément revenir là-dessus. On va parler, peut-être, des créneaux, parce que c'était une question qui a été posée en conseil municipal. Il faudra afficher un petit tableau de synthèse, qui a été préparé par les services, qui résume bien les choses, que je vais demander d'afficher à l'écran.

Madame Frasca:
C'est dommage qu'ils ne l'aient pas vu.

Monsieur le Président:
C'est dommage qu'ils ne l'aient pas vu, oui, ça aurait pu…

Madame Frasca:
Ils auraient compris les créneaux.

Monsieur le Président:
Si on peut zoomer un petit peu, parce que ce n'est pas très grand. Je ne l'ai pas devant les yeux, donc je vais le lire ici. On va s'attarder, peut-être, sur la première colonne bleue, les trois premières colonnes, sur l'enseignement scolaire. Actuellement, nous avons une séance par semaine pour les grandes sections de maternelle et les primaires, du CP au CM2, et on donne aussi accès aux cinquièmes et aux sixièmes du collège Romain Rolland de Waziers, qui ne dépend pas de la ville, mais c'est vrai que c'est notre collège voisin de la mairie et de la piscine, donc c'est logique qu'on accompagne beaucoup d'enfants wazierois dont les parents continuent à mettre leur enfant à Waziers et pas dans d'autres villes. Donc, ça, c'est l'existant. Sur la mutualisation, on garde la même chose, mais on est, par contre, sur des séances par trimestre. Je ne vais pas cacher les choses. L'essentiel est au milieu, c'est-à-dire qu'actuellement, à Waziers, un enfant fait 140 séances de natation sur son parcours de maternelle / primaire. C'est énorme. C'est très bien, c'est un parti pris important. C'est peut-être quelque chose auquel on reviendra un jour. L'Éducation nationale demande, dans la mesure du possible, le texte est en étoile en dessous, de faire, je le disais tout à l'heure, trois à quatre séquences d'apprentissage de 10 à 12 séances chacune, ce qui fait 36 séances. Là, dans le cadre de la mutualisation, on est à 78 séances, donc on est à plus du double, un petit peu plus du double, qu'on peut maintenir , en gardant toujours les grandes sections jusqu'à la fin du primaire et puis garder aussi des séances spécifiques pour le collège. Là, c'est le bus municipal qui les emmènera, ils n'ont pas de charges supplémentaires au niveau du collège. On sera très vigilants, et ça fera partie des réunions, parce que je parlerai de la gouvernance de la convention Auby-Waziers, il y a une commission d'entente qui se fera et on sera très vigilants à vérifier les taux, qu'il n'y a pas de décrochage, de faire peut-être des stages, et c'est indiqué dans une colonne ici, je saute là-dessus, de faire des stages aussi de rattrapage, s'il y a besoin, parce qu'il y a des enfants qui savent très bien nager au bout de 30 séances, qui pourront passer plus de temps à l'école et puis on les incitera, peut-être, dans certaines classes, à faire des groupes spécifiques ou à faire des stages comme on a l'habitude de le faire depuis des années, sur différents sports, mais également pour la piscine. C'est l'information principale. Après,

sur le transport, parce que j'avais une question de monsieur Mascarte, lundi soir, je la donne pour qu'elle soit au PV. Vous demandez l'impact qu'il y aurait sur le transport. On est à peu près à 27 000 euros de transport, actuellement, pour la piscine, entre le chauffeur de bus et le carburant. Sans compter l'amortissement du bus, parce qu'un bus, il nous en faut un, donc il y a aussi des frais en plus là-dessus, on estime qu'on va être à peu près au double, donc 55 000 euros pour faire les rotations avec Auby. Et puis, évidemment, quand il fait la rotation, il n'est peut-être pas ici pour aller emmener dans une salle de sport, donc il y a des choses qui vont avoir un impact ici, même sans être sur la piscine. On est sur un doublement, mais on reste sur des montants qui sont largement compensés de l'autre côté, dans le cadre de la mutualisation. Sur les ACM, ça va être très rapide, puisqu'on est exactement sur la même chose, c'est-à-dire qu'on garde des créneaux pour le centre social Henri Martel en semaine. Pour les ACM de juillet et d'août, on garde les stages sportifs dont je venais de parler. Et puis, les clubs, c'est important aussi. On est presque, je vais peut-être dire des bêtises, mais, à une demi-heure près, sur les mêmes créneaux qu'actuellement pour la natation jeunes. Si je ne dis pas de bêtises. On garde quatre créneaux par semaine, privatifs, c'est-à-dire que c'est exclusif, vous n'avez pas un autre club avec lequel partager, je dis "vous", parce que certains ici en font partie. C'est maintenu et, même, à regarder sur le calendrier, mais, le dimanche, de pouvoir y avoir accès de temps en temps pour une compétition, comme vous le faisiez à Waziers. J'ai eu une question du local où on peut stocker les choses, etc., ça ne sera pas facile d'avoir un bureau attitré là-bas, même ça ne sera pas possible, je ne vais pas vous raconter de bêtises, mais on va voir pour jongler entre du matériel qui pourrait être stocké ici, à Waziers et puis, là-bas, d'avoir une armoire et d'avoir des choses disponibles. Ça, j'avais pu l'expliquer à la présidente dès le départ, elle m'avait fait part des craintes qu'elle avait par rapport à ça. Sur la natation adultes, je ne crois pas avoir vu de représentants ici, en tout cas, pas de représentants, mais des membres, je crois en reconnaître. On est sur un gros public extérieur, sur la natation adultes, donc je ne vais pas dire que c'est moins important, mais, même eux, on a réussi à obtenir deux créneaux là-bas pour qu'ils puissent continuer leur activité. Et, quand on regarde un petit peu leurs adhérents, ils sont bien répartis partout dans le Douaisis, donc, finalement, pour eux, ça a un impact assez limité, il me semble. Ça, c'était un petit aspect sur les créneaux. Je vous ai parlé du personnel, je vous ai parlé des créneaux. Les clubs, je vous l'ai dit tout à l'heure, ça reste des clubs wazierois, ils auront leurs subventions sportives, monsieur Ferenz veillera au grain. Il fait partie de la commission d'entente. La commission d'entente, c'est en plus de ce que je viens de dire. La commission municipale, c'est vraiment pour l'avenir de la piscine de Waziers. La commission d'entente, ça va être trois élus municipaux qui vont aller, deux fois par an, normalement, se réunir avec trois conseillers municipaux d'Auby, donc, dans chaque cas, de la majorité, pour être très clair là-dessus, pour faire le point sur ce qui va, sur ce qui ne va pas, vérifier que les scolaires, ça se passe bien, que le public, ça se passe bien, éventuellement proposer des idées d'amélioration aux conseils municipaux de chaque commune. Donc, c'est un peu une commission de travail, le contenu sera préparé par les employés municipaux qui vont être affectés là-dessus. D'ailleurs, dans la convention, vous voyez qu'on a 20 % de temps d'un maître nageur de chaque côté, enfin, d'un employé, d'un cadre de catégorie B, qui va travailler là-dessus, qui va essayer de voir les petites frictions qu'il pourrait y avoir au début sur les créneaux, les choses comme ça. C'est pour ça qu'on ne présente pas un planning, même aujourd'hui, on présente la synthèse, on s'engage sur les 78 séances, mais le planning, bien sûr, pourra être amené à évoluer au fur et à mesure. Qu'ai-je oublié de vous dire ? Dans les grandes lignes de la convention d'entente, je pense avoir dit l'essentiel.

Madame Charlet:
Tu n'as pas dit les noms.

Monsieur le Président:
Oui. Sur la commission d'entente, on vous propose que ce soit monsieur Ferenz, madame Charlet

et monsieur Dogimont qui soient les représentants de la commune dans cette commission d'entente. Il n'y a pas l'adjoint aux travaux, puisqu'on ne va pas s'occuper des travaux de la piscine d'Auby. Ça, je ne l'ai pas précisé. Je vous ai parlé du fonctionnement, qui est estimé, pour l'instant, à 668 000 euros, avec une très forte inflation de l'énergie. On espère bien sûr que ce sera bien moindre que ce montant-là. Est-ce qu'il y a des questions sur la convention ? Non ? Même dans la majorité, peut-être une question que vous avez entendue, que peut-être… Parce que le public n'a pas le droit de poser de questions, mais si vous avez entendu des questions, des choses, des mauvaises informations qui ont pu circuler, je pense que c'est le moment de les clarifier. Non ? OK.

Madame Frasca:
C'est bien d'avoir montré le tableau avec les séances.

Monsieur le Président:
Sur l'investissement, en gros, on prévoit quand même juste 3 000 euros par an, ce qui est vraiment une paille d'investissement. C'est vraiment un petit investissement, une participation sur les pommeaux de douche, des choses comme ça. Mais si jamais il y avait une grosse dépense à faire, la piscine d'Auby, de toute façon, est sous garantie décennale parce qu'elle a été refaite complètement en 2016, mais c'est bien sûr Auby qui la prendra complètement à charge dans ce cadre-là. Je précise aussi qu'actuellement — mais ce n'est pas ce qui nous intéresse, on n'a pas ça à Waziers, (ça intéresse notamment les) scolaires qui est notre principale préoccupation —, le spa actuellement ne fonctionne pas. Il y a un litige en cours avec l'assurance. Mais c'est le problème d'Auby qui doit le régler. Donc, je préfère que ça soit mis parce qu'éventuellement, ça pourrait être amené après à dire : oui, vous savez qu'il y a en plus des équipements qui ne fonctionnent pas. On en est bien conscients, ce n'est pas un vice caché. On passe au vote. Qui est contre cette convention entente ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est pour ? 15 personnes. C'est adopté à la majorité. Merci.

2022-108 - Entente intercommunale: désignation des élus siégeant au sein de la conférence

Monsieur le Président:

Après, c'est la désignation des élus siégeant au sein de la conférence dont je viens de donner les noms. Donc, je ne rentre pas dans les détails là-dessus, je l'ai expliqué. Donc, on peut passer au vote pour Madame Charlet, Monsieur Dogimont et Monsieur Ferenz. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Si, on peut voter pour ça. Donc, c'est adopté à l'unanimité. Merci pour le geste aussi là-dessus.

2022-109 - Délibération autorisant le Maire à passer une convention de mise à disposition pour deux fonctionnaires territoriaux

Monsieur le Président:

Ensuite, nous avons une délibération qui m'autorise à passer une convention de mise à disposition pour deux fonctionnaires territoriaux. Tout ça a été présenté, je l'ai expliqué tout à l'heure, en comité technique le 3 août. C'est un peu compliqué d'organiser ça en période estivale, mais je vous remercie encore pour la disponibilité des agents pour arranger tout ça. Donc, il y a 2,2 personnes pour être précis, — je n'ai pas le droit de donner les noms en conseil municipal, mais — 2,2 personnes qui vont être mises à disposition de la ville d'Auby. Ce sont des maîtres-nageurs,

deux maîtres-nageurs vraiment pour être maîtres-nageurs — je précise aussi pour qu'on ne dise pas derrière qu'on ne l'a pas dit —. Ils peuvent à la fois encadrer nos scolaires, mais aussi des créneaux classiques. Ils peuvent encadrer de temps en temps des scolaires aubygeois et vice versa. Et ils peuvent aussi encadrer du public. Ils font leurs 35 ou 37 heures dans la commune. Voilà. Donc, les deux personnes plus une personne qui est là un peu en pilote, qui vérifie du côté de Waziers que ça se passe bien au niveau de la piscine, qui vient de Waziers et qui sera à Auby. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions avant de passer au vote ? Oui ? Madame Cordier.

Madame Cordier:
J'avais une petite question. Je sais que certains maîtres-nageurs donnent des cours de natation aux enfants. Du coup, l'organisation, ça se passe comment ?

Monsieur le Président:
Il y a une discussion là-dessus, parce qu'effectivement, sur leur temps hors mairie, ils peuvent faire des choses. Ça doit encore être discuté. Mais ça, ils sont bien conscients dans les discussions qu'on a eues que pour l'instant… Depuis le Covid de toute façon, ça ne se faisait plus, et c'est à discuter directement avec Auby. Mais là, ça ne fait pas partie… Je veux dire que ça ne regarde pas le Conseil municipal. Allez-y.

Madame Cordier:
Deuxième question : ça va leur engendrer peut-être des frais supplémentaires de route entre guillemets. Est-ce qu'il y a une compensation qui est prévue ou pas ?

Monsieur le Président:
On en a tenu compte dans la discussion qu'on a eue avec les agents et ils y ont retrouvé leur compte.

Madame Cordier:
Dans la cohérence dans le vote, on s'abstient. Pour la conservation, etc., en vote, on s'abstient.

Monsieur le Président:
D'accord, OK. Pas de souci. C'est vrai qu'encore une fois, on aurait pu essayer de leur dire : embauchez-les, faites une mutation, etc. Là, c'est vraiment une mise à la disposition. C'est un geste fort pour montrer justement que c'est provisoire. Mais je vois. Vous votez ce que vous voulez. Donc, qui vote contre cette mise à disposition ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Et qui vote pour ? 15 personnes avec les pouvoirs. Merci. Donc, c'est adopté à la majorité.
Ensuite, je vais passer la parole Madame Charlet pour quelques délibérations relatives aux ressources humaines.

2022-110 - Ressources Humaines: Création de postes

Madame Charlet:
Point huit : cette délibération permet la stagiairisation de six personnes et l'avancement d'une personne pour un avancement de grade. Trois personnes dans les écoles, une personne au service technique, quatre adjoints techniques - quatre dames - seront stagiairisées au 1er octobre. Elles sont en contrat régulier depuis de longues années. Il n'y a que deux créations d'emploi parce qu'on passe de 37 à 39 dans le tableau. Il y avait déjà deux postes vacants. Donc là, c'est un peu la tambouille interne des inscriptions au niveau des effectifs. On augmente le tableau de quatre personnes seulement, d'ouverture. Ensuite, on stagiairise deux ETAPS : un terrestre en contrat

depuis plus de huit ans pour la ville - il a obtenu son concours cet été, donc on le félicite - et un aquatique en contrat depuis deux ans et demi qui a eu également son concours - félicitations ! Il n'y a qu'une création d'emploi. On passe de deux à trois car les postes se libèrent du fait de l'avancement de grades. Toute une échelle…

Monsieur le Président:
Les chaises musicales.

Madame Charlet:
L'un monte, ça libère un poste et voilà. C'est comme ça que ça fonctionne. Enfin, un ETAPS terrestre a eu son concours pour accélérer son avancement de grade et peut passer ETAPS principal deuxième classe. Après, les 11 stagiairisations du mois de décembre, c'est la continuité de notre engagement pour réduire fortement la précarisation. Bien sûr, au niveau budgétaire, ce sont des agents qui sont déjà en poste. Donc, peu d'impact. Mais c'est surtout la prime de précarité qui est un enjeu. Il y aura la réduction de cette prime de précarité. À noter — il ne faut pas le préciser dans la délibération, mais — un avis favorable en date du 3 août 2022 et l'on peut remercier les représentants syndicaux, car ils ont défendu l'intérêt individuel des agents tout en n'oubliant pas l'intérêt général. C'est ce qu'avait répété déjà Monsieur le Maire, mais c'est vrai que c'est à noter. Donc, il y a une très bonne entente et on comprend bien. On travaille en bonne intelligence, si je puis dire. Là, le tableau des emplois a été modifié à compter du 1er septembre 2022. Donc, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter la modification des tableaux des emplois ainsi proposés.
Monsieur le Président:
Est-ce qu'il y a des questions avant de passer au vote ? Non. Tout à l'heure, ça a été dit aussi, mais en fait, ça va nous permettre de renforcer l'équipe d'éducateurs sportifs terrestres en même temps. Donc, à cette opération-là, il y aura aussi plus de sports proposés dans les écoles. Ça va avoir un impact direct. Merci pour les explications. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité des présents, donc à 17 voix. Bravo ! Bravo à eux. Il y en a deux.

2022-111 - Ressources Humaines: Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Madame Charlet:
Point neuf : emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité. C'est toujours ce qu'on fait tous les ans. C'est prévu pour un an et on alimente les postes au fur et à mesure.

Monsieur le Président:
Des questions ? On passe ça tous les ans.
C'est que les autres expirent, ce n'est pas de nouvelles créations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

2022-112 - Ressources Humaines: Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité

Madame Charlet:
Le dernier point, recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Alors, ce sont deux personnes qu'on avait recrutées en contrat PEC, qui ont apporté totalement satisfaction au service technique et que

nous prenons en contrat d'un an en renfort. À savoir maintenant que les contrats PEC sont terminés.

Monsieur le Président:
Des questions avant de passer au vote ? Non ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité, 17, OK. Donc, un renfort au service technique qui sera bienvenu. Le point 11, je vais passer la parole à monsieur Dogimont.

2022-113 - Classes découvertes 2023 – Sessions et participation financière des familles

Mon:sieur Dogimont
Merci, Monsieur le Maire. Ce point, c'est concernant les tarifs des classes Découverte pour l'année 2022-2023, pour couper court à certaines rumeurs d'augmentation, etc. Je n'ai pas remonté avant 2017, mais en 2018-2019, 2019-2020 et jusqu'à aujourd'hui, les tarifs n'ont pas augmenté. On garde notamment pour ce dispositif éducatif les mêmes tarifs. Les dates de séjour sont également précisées : du vendredi 6 janvier au 20 janvier, du 27 janvier au 17 février et du 3 mars au 17 mars pour l'ensemble des séjours. En même temps, c'était pour que les enfants puissent, à la rentrée, déjà discuter de leur futur départ et puis, de motiver éventuellement certains enfants qui seraient un peu plus réticents de quitter leur famille, et donc de se motiver ensemble pour qu'il y ait un maximum d'enfants qui puissent profiter de ce séjour de classe de neige. Mais bon. Je ne veux pas dire classe de neige, comme je l'ai déjà expliqué plusieurs fois au conseil municipal. Donc, je vous demande de valider ces tarifs qui restent inchangés.

Monsieur le Président:
Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Cordier:
C'est juste par rapport aux écoles : ceux qui étaient en troisième séjour l'année dernière, du coup, ils repassent en premier séjour ? Ils tournent dans les écoles. Ce n'est pas toujours, par exemple, Gambetta qui part en premier séjour, Guironnet en deuxième, Copernic etc… Ça tourne.

Monsieur Dogimont:
(Inaudible), on modifiera.

Madame Cordier:
Oui. Mais c'est juste pour les trois sessions ?

Monsieur le Président:
Oui, effectivement. Moi, je n'ai pas l'info, là, mais je pense qu'il a déjà été tranché qui partait en premier, etc., justement pour tenir compte parce qu'il y a des enseignants qui… Donc, ça a déjà été vu avec les enseignants. Ils sont au courant. On valide là, c'est bien, parce que c'est un jour important pour beaucoup de monde, c'est la rentrée. Donc, ça permet éventuellement dans certaines écoles comme peut-être à Guironnet où il y aurait une classe qui partirait et une classe qui ne partirait pas. Au moins, ils ont toutes les conditions, ils ont les dates, ils ont les tarifs et ils peuvent éventuellement encore faire des ajustements. Mais ils savaient qu'on l'avait mis à l'ordre du jour, là. Donc, ils étaient rassurés par rapport à ça.

Monsieur Dogimont:
Je veux souligner juste, je n'en ai pas parlé, mais on gardait bien sûr les tarifs extérieurs pour les classes ULIS, on gardait les mêmes tarifs que les Wazierois. Et en ce qui concerne le handicap, on préfère garder un tarif qui est socialement acceptable au niveau financier pour toutes les familles,

qui soit égal. Par contre, je veux absolument, pardon,, la majorité souhaite que les enfants qui sont porteurs de handicap puissent profiter du séjour au même titre et à la même hauteur que les autres enfants. Donc, si besoin, si on est confronté à un enfant qui serait porteur de handicap, on mettrait un animateur supplémentaire qui serait vraiment dédié, pour qu'il puisse profiter du séjour à la même hauteur que les autres.

Madame Cordier:
Et dans les activités aussi?

Monsieur Dogimont:
Et dans les activités, bien entendu. Qu'il soit bien accompagné. On l'a fait pour les classes, pour les ACM cet été, pour les séjours à Malbuisson. Il y a eu des animateurs qui ont été pris en supplément pour que les enfants puissent profiter au même titre que les autres.

Monsieur le Président:
On passe au vote ? Qui est contre ces tarifs ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité des présents, c'est-à-dire 17 personnes.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président:
Nous avons ensuite les décisions que j'ai prises dans le cadre de l'article L2122 - 22. Donc, j'ai passé un contrat de maintenance avec la société 3P pour 5 427,84 euros. J'ai reconduit le contrat d'abonnement au service STD pour une période d'un an, 610,27 euros pour le restaurant scolaire Daniel Ferry. La mairie a passé un contrat avec la société Urba DS pour l'urbanisme de 7 012,80 euros TTC pour l'année du 1er juillet 2022 au 1er juillet 2023. C'est habituel, c'est un renouvellement de fonction qui nous aide sur les permis de construire, etc., et il est renouvelable deux fois par tacite reconduction. Puis, de louer un logement à Monsieur Romain Dupuis, rue Paul Langevin pour une durée de six ans reconductible, avec un loyer mensuel de 288,91 euros. Il n'y a pas de vote là-dessus. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur les décisions prises ?
Il y avait quelques questions orales la dernière fois. On répond, comme ça, ce sera au PV.

Questions orales:
Monsieur le Président:
Moi, je vais répondre à la question de monsieur Zaïr. Il nous posait une question sur les défibrillateurs. Donc moi, j'ai… Effectivement, il y a eu un doute sur les caractéristiques et la maintenance des défibrillateurs qu'on avait achetés récemment, au mois d'avril. Donc, on les a retirés le temps de faire les vérifications et on a redispatché les anciens pour être dans les règles de ce que la loi imposait, le temps de la vérification. Dans un deuxième temps, nous avons repris, fait reprendre, cette ancienne génération qui est pour l'instant en place et qui est valide. Et nous avons lancé la commande de nouveaux défibrillateurs qui devraient arriver dans les semaines, dans les jours qui viennent et dont une grande partie, six je crois, vont être mis en extérieur. Donc ils seront - c'est une information importante, je regrette que monsieur Zaïr qui ait posé la question ne soit pas là, mais, comme ça va être déployé prochainement, ça me permet d'expliquer qu'ils vont être mis à disposition en extérieur. Donc, ça sera accessible pour les gens … parce que j'ai la responsabilité des bâtiments recevant du public, du public de la mairie. Mais là, ça sera aussi accessible en extérieur, dans six endroits de la ville. Donc, c'est une information importante, sur laquelle on communiquera quand ça sera mis en place.

Il y avait une question ensuite pour Madame Frasca sur le CCAS. Donc, je lui laisse la parole.

Madame Frasca:
Oui. Ce n'était pas une question. Lors du conseil municipal du 30 juin, monsieur Michon avait fait deux remarques concernant le CCAS. La première concerne le remplacement du personnel. Monsieur le Maire a répondu à monsieur Michon lors du conseil municipal du 30 juin. On y travaille avec une nouvelle organisation et le Conseil d'administration du CCAS aura toutes les informations prochainement. Il y a un CA au mois de septembre au CCAS. La deuxième remarque de monsieur Michon, c'est la sécurité du personnel. Nous allons installer un système d'alarme qui sera relié à la mairie et au minimum, il y aura deux employés qui seront présents sur le lieu de travail, puisqu'avec la nouvelle organisation, ça fonctionnera comme ça. Je m'adresse à mon collègue Monsieur Gambier qui peut apporter des informations complémentaires.

Monsieur le Président:
Merci, Madame Frasca. Monsieur Gambier.

Monsieur Gambier:
Sur ce point-là de la sécurité à l'intérieur du CCAS, ça sera à l'ordre du jour du prochain CHSCT qui devra se tenir fin septembre.

Madame Frasca:
Merci.

Monsieur le Président:
Voilà. Ensuite, on a quelques questions pour Monsieur Moreaux sur la rue des Houillères, la route de Tournai et la rue Benjamin Favre.

Monsieur Moreaux:
Concernant la rue des Houillères, on l'a promis aux gens. En mai, nous avions fait une petite réunion. Et début juin, nous avons vu sur place les habitants. Fin juin de même. Et en juillet, on est retournés voir. Donc, je peux assurer à tout le monde que concernant la rue des Houillères, on va faire des éclusettes, mais différentes, afin de casser la vitesse, un dos d'âne, un sens de circulation différent, ce qui fait qu'automatiquement, ça va casser cette vitesse puisque c'est une longue ligne droite qui va jusqu'au rond-point .. Donc, on est en train de travailler. Mais avant la fin de l'année, les habitants que nous avons rencontrés vont voir ce que nous avons promis et ce que nous faisons. Donc, il n'y a absolument aucun souci à avoir. De plus, petite parenthèse, l'opposition, vous avez dit que rue Pasteur, les deux plateaux, ça ne va pas être efficace: or tous les habitants de la rue Pasteur avec le double plateau sont enchantés car la vitesse a été de beaucoup réduite. Tout le monde en est enchanté. Concernant la rue Benjamin Favre, depuis 10 ans, le marquage au sol n'avait pas été fait. Donc, nous avons tout refait à neuf. Nous avons augmenté de cinq places. Mais il faut être très honnête :il y a 81 maisons rue Benjamin Favre pour 40 places de stationnement. Comme tout foyer a deux ou trois voitures, on est en train de voir la question. Dans les couloirs de stationnement, on n'a pas séparé. Comme ça, s'il y a des petites voitures, on peut en mettre plus. Donc, on a fait un maximum. Et concernant le fait que route de Tournai et le début de la rue Benjamin Favre, il y a de l'eau dans les caves qui perdure depuis 10 à 15 ans, on a prévu une réunion avec le Département et Douaisis Agglo pour voir ce qu'on peut faire, même si ça devait être vu par le passé, mais il faut pousser. Donc voilà. On fait un maximum, mais beaucoup de gens sont contents des travaux à venir avant la fin de l'année et ceux qui ont été faits. Voilà.

Monsieur le Président:

Donc, les trois réponses sont apportées, Monsieur Moreaux, C'est bon ? OK. Bon. Est-ce qu'il y a des questions diverses auxquelles on pourrait répondre la prochaine fois ? Je pense que c'est bien de les mettre par écrit pour la fois d'après, mais s'il y avait une intervention supplémentaire… Non ? Je vous remercie tous. Je remercie le public d'être resté jusqu'au bout. Je remercie tous les élus ici, bien sûr mesdames Dini et Cordier qui ont permis qu'on puisse continuer. Mais merci beaucoup du fond du cœur aux élus de la majorité qui, ces dernières semaines, ont pris cher.

On pense que c'est la bonne solution, on est persuadés qu'il fallait travailler de cette façon-là. Mais je voulais vraiment vous remercier pour cet esprit-là et qu'on puisse le conserver. J'aimerais tellement qu'on puisse garder cette façon de travailler, où chacun peut s'exprimer sans que ça devienne un lieu de spectacle. Merci à tous. Bonne soirée et à bientôt.